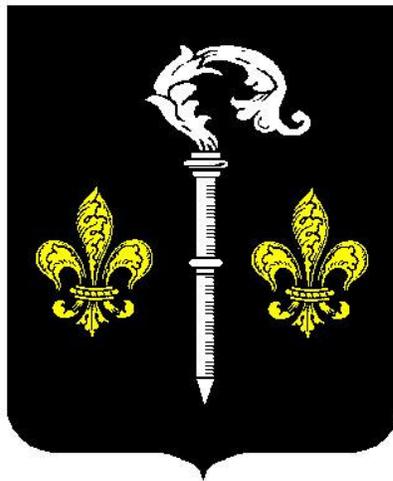


# Les établissements religieux dolois

## Les Bénédictins du Tronchet



Michel Pelé  
Combourg Été 1975 – Rennes Noël 2005



*"De sable à une crosse d'argent, accostée de fleurs de lys d'or"*

Ce travail fut réalisé au cours de l'été 1975.

Nous avons revu ce texte, complété et remanié en 2005.

Couverture, église abbatiale du Tronchet, dessin anonyme. (Le Petit Echo du Tronchet)

Michel Pelé, Rennes, Pâques 2006.

© HistogenDol – 1975 – 2006

# L'Abbaye bénédictine du Tronchet et ses religieux

## L'abbaye du Tronchet

*"De sable à une crosse d'argent, accostée de fleurs de lys d'or"*

*Ce monastère, situé près de la ville de Dol, et fondé pour quatre religieux, reconnaissait pour son fondateur Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol, qui fit don à l'abbaye de Tyron de la terre du Tronchet et de ses dépendances. Cette donation fut confirmée par une bulle du pape Alexandre III, donnée à Bénévent vers l'an 1170. L'abbé de Tyron y mit quelques-uns de ses religieux, auxquels il donna un abbé pour les conduire. Depuis cet établissement, les religieux du Tronchet vécurent dans la dépendance des abbés de Tyron jusqu'aux commendes. L'abbé de cette maison avait un revenu annuel de deux mille deux cents francs.*

*Abbé Tresvaux<sup>1</sup>*



Restes du cloître, église et presbytère au début du 20<sup>ème</sup> siècle (cpa, Drolon, frères, Dol).

## Histoire

A l'origine, le monastère du Tronchet ne fut qu'une sorte de prieuré, une celle<sup>2</sup> comme on disait au Moyen Age, dépendant complètement de l'abbaye de Tyron. Mais, avant l'an 1170, les religieux de Tyron<sup>3</sup> consentirent à élever Le Tronchet au rang d'abbaye, à condition que la nomination de l'abbé fût réservée à leur propre abbé. L'abbaye fut établie en 1170, sur un terrain concédé en 1150 par Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol, au retour d'une

<sup>1</sup> Tresvaux, op. cité., p. 481.

<sup>2</sup> On appelle Celle, dans l'ordre de Saint-Benoît, un petit monastère qui quelquefois dépend d'un autre plus considérable

<sup>3</sup> Ou Thiron ...

croisade<sup>4</sup>. Elle eu pour premier prieur un certain Raoul, nommé par l'abbé de Tyron, qui dirigea longtemps cette fondation ; mais les religieux secouèrent plus tard son autorité, secondés par les évêques de Dol, qui trouvèrent plus convenable que l'établissement relevât d'eux-mêmes. Ainsi le moine Cotard, ayant été élu prieur du Tronchet sans la participation des abbés de Tyron, fut maintenu malgré ceux-ci par l'évêque diocésain. François de Beauchêne, mis en possession de l'abbaye en 1478, par le sire de Coëtquen, obtint le droit de porter les insignes pontificaux.

### **Origine**

Dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà un lieu de prière au Tronchet. Celui-ci était habité par Gautier, fils de Main, qui avait été miraculeusement guéri de la lèpre, entre 1063 et 1084, par l'abbé Barthélémy, de Marmoutiers, de passage à Cuguen, à la demande de Main<sup>5</sup>.

Il vécut d'abord en anachorète, mais l'éclat de ses vertus lui attira des disciples avec lesquels il forma une pieuse communauté<sup>6</sup>.

Une église fut fondée en ce lieu, vers 1140, par Alain, fils de Jordan, sénéchal de Dol.

D'après un manuscrit de Marmoutiers<sup>7</sup>, communiqué le 27 septembre 1647 par Mathieu Gohier, religieux de ce couvent, au R. P. Constantin de Navarre, prieur du Tronchet, c'est en effet Alain ci-dessus, revenu de la croisade vers 1150, qui, du consentement de l'ermite Gauthier et de ses frères, réunis pour prier Dieu dans le sanctuaire du Tronchet, aurait remis ce sanctuaire à Hugues, archevêque de Dol de 1156 à 1162.

Hugues, avec l'approbation du pape Alexandre III, fonda alors au Tronchet, sous le vocable de Notre-Dame qui apparaît ici pour la première fois (Beata Mariae de Troncheto), un couvent avec quatre religieux de l'abbaye de Thiron<sup>8</sup> (ou Tyron) près de Chartres. Le nouveau monastère dut assez longtemps envoyer un délégué au Chapitre de l'abbaye-mère et recevoir d'elle ses abbés, dont les deux premiers s'appelèrent Raoul et Guillaume. Il voyait dans ce rattachement à l'abbaye de Thiron le moyen d'assurer l'avenir de cette jeune et petite communauté du Tronchet.

A Bénévent, vers 1170, le pape Alexandre III confirma l'abbaye de Thiron dans la possession du Tronchet, de son église et de toutes ses dépendances<sup>9</sup>. Et c'est à cette occasion sans doute que les religieux de Thiron décidèrent d'élever le monastère au rang d'abbaye, à condition que la nomination de l'abbé fût réservée à leur propre abbé, les moines du Tronchet devant continuer d'obéir à l'abbaye de Thiron «comme des enfants reconnaissants obéissent à la mère qui les a nourris<sup>10</sup>». Le nouveau monastère dut assez longtemps envoyer un délégué au chapitre de l'abbaye-mère, où il avait sa stalle au-dessous de celle de l'abbé du lieu, et recevoir d'elle ses abbés.

---

<sup>4</sup> Dom Lobineau, Histoire de Bretagne, livre V, p. 158

<sup>5</sup> Main, fils de Théoginète, possédait l'église de Cuguen, et, vers 1064-1080, pria Barthélémy, abbé de Marmoutier, de guérir ses enfants. Il eut trois fils : Haimon, un des barons de Gedouin, duc de Dol, qui épousa Basilia ; Guillaume, dont il est fait mention dans l'enquête de 1181, et, Gautier, qui devint, semble-t-il, recteur de Cuguen, dans le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Enquête par Tourbe, Allenou et Duine, p. 58, n. 121. Morice, Pr., I, col. 455, 486, 492.

<sup>6</sup> Dom Germain, Hist. Man. Blancs Manteaux, cité, par C d C.

<sup>7</sup> Abbaye fondée par Saint-Martin, en 372, alors âgé de 56 ans, en amont du bourg Sainte Radegonde (Indre et Loire).

<sup>8</sup> D'après un manuscrit de Marmoutiers.

<sup>9</sup> Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne, Dom Morice, Paris, 1742. Pr. I, c. 665. Dom Lobineau, livre V, p. 158, XCV, pr 309.

<sup>10</sup> Dom Morice, Pr..

Ce dernier, vers 1200, en présence du Chapitre de Dol, accepta les donations faites à l'autel de Notre-Dame du Tronchet par Alain de la Chapelle et ses frères, voulant témoigner leur reconnaissance de ce qui avait été fait pour leur mère<sup>11</sup>.

### **Le Tronchet au treizième siècle**

Alain de la Chapelle, avec Raoul et Godefroy de Miniac, est témoin de la cession du domaine Saffredi, consentie par Godefroy, fils de Main, à l'abbaye du Tronchet, qui a versé cent écus d'Angers pour réparer ses délits et brigandages et qui promet de lui réserver une chapelle, d'y célébrer l'office divin, un annuel pour lui et ses proches, enfin d'y recevoir et entretenir un moine de sa famille. Cette cession, suivant la coutume, est approuvée par les héritiers du défunt, parmi lesquels Thomas Taon, chevalier.

Ce dernier, d'après une attestation, 1222, de Jean, évêque de Dol, bienfaiteur lui-même du couvent, 1226, ratifie aussi la donation faite au Tronchet de dîmes possédées à Plerguer par Guillaume Bienaimé, en route pour le pays de Jérusalem.

D'autres écrivains l'on déjà noté et l'abbaye du Tronchet en fournit ici une nouvelle preuve, les monastères mettaient à la disposition des particuliers des capitaux, qui leur permettaient de payer leurs dettes, de tenter, avec des voyages lointains, des défrichements importants et autres entreprises dispendieuses, utiles au progrès. En même temps, comme à Pleudihen, ils fondaient sous le vocable de La Madeleine des hôpitaux pour les lépreux ; ils établissaient des hôtelleries et assuraient le passage des rivières, telles que la Rance, pour les voyageurs pauvres.

En 1221, le sire de Coetquen donne et lègue la totalité de ses dîmes de Saint-Pierre de Plesguen à l'abbaye du Tronchet, parce que les moines avaient acheté le manoir épiscopal de Dinan et l'avaient cédé aux Jacobins de Dinan pour lui être agréable. Il s'agit ici d'Olivier de Coetquen, d'après un acte récognitif de 1241<sup>12</sup>.

En 1228, l'abbaye fut gratifiée par Mathilde dame de Landal, de toutes les dîmes que cette dame avait en Epiniac<sup>13</sup>.

L'abbé Jean, successeur de l'abbé Gautier, vit les Dinan, comme les Coëtquen, s'intéresser à son abbaye. En mai 1234, l'illustre Gervaise de Dinan lui donna, avec les jardins adjacents, la maison de Godefroy de Querliens et celle de Raoul Querquedri, qui était située devant le puits et était de la place de Gourmil. Elle exempta l'abbaye de tout droit coutumier. Mais elle spécifia que chaque maison n'aurait qu'un locataire, par souci sans doute de l'hygiène, dont on pouvait se préoccuper dès ce temps-la.

Avec les seigneurs de Dinan, celui de Plouer gratifie l'abbaye du Tronchet. En 1243, Raoul de Plouer, chevalier, certifie que cette abbaye, dans la paroisse de Plouer, à la Fosse-Gorhand, a reçu une vigne et un champ en culture, de Raoul de la Touche (Tosca), d'Agathe son épouse, de Robert, Roland et Abraham leurs fils. D'accord avec sa propre épouse et Rualen, son aîné, Raoul de Plouer confirme cette donation, se réservant seulement le droit de dîme et de bouteillage sur les deux immeubles. En 1251, cette même donation est ratifiée devant Godefroy, dit Leesfant, chevalier, sénéchal d'Alain de Dinan, par Hamon Ruffier et ses trois fils, qui y avaient sans doute intérêt.

Ce fut peut-être là l'origine du baillage de la Moinerie, en Plouer, que possédait la même abbaye, au dire de Guillotin de Corson<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Un Geoffroy de la Chapelle paraît dans la fondation de la Vieuville en 1137. Un Guillaume de la Chapelle est parmi les prisonniers de la tour de Dol, en 1173. Robert de la Chapelle, avec ses deux frères, Alain et Gautier, et ses deux fils, Alain et Guy, donne à Marmoutier une de ses terres en Epiniac, vers 1191-1197. Morice, Pr., I, 770. Enquête par Tourbe, Allenou et Duine, p. 75, n. 188.

<sup>12</sup> G d C, Pouillé, VI, p. 232.

<sup>13</sup> G d C, Pouillé, IV, p.553.

Dès cette époque, le Tronchet eut aussi des intérêts à Pleudihen. Au témoignage de Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, l'abbaye acquit toutes les dîmes entre Dolet (Dorletum) et Farina (Carma ?), appartenant à Jean de Farma, à Jean Blanchet, à Borreche Olivier, fils de Philippe, et à son épouse, moyennant trente écus d'Angers, versés à ceux-ci en présence de J. de Malonido, sénéchal de Dinan.

A ces dîmes, le Chapitre de Dol, en 1244, en ajouta d'autres entre Dolet et Farma, pour lesquelles les moines du Tronchet lui cédèrent celles qu'ils avaient reçues en Epiniac de la dame de Landal. Le tout ainsi réuni dut former le baillage du Breil, en Pleudihen, attribué au Tronchet par Guillotin de Corson.

En 1246, avec l'approbation de l'évêque de Saint-Malo, Jean, abbé du Tronchet, cède à Thomas de Rochefort, chevalier, contre les dîmes de son fief de Saint-Suliac ou de Saint-Solen (Sancti Sulini), toutes celles qu'il possédait dans son propre fief du Val-Hervelin, en Pleudihen.

Cette même année 1246, d'après l'acte en vieux français dressé par Robert Hervé, sénéchal d'Henri d'Avaugour (Avaignor), seigneur de Dinan, Agnès, fille de Guillaume de Coetquen et épouse de Geoffroy Le Blanc, vendit à l'abbaye du Tronchet tout ce qu'elle possédait à Pleudihen.

En 1251, la veuve de Robert Barbe, Jeanne, mariée en secondes nocces à Hamon le Roux, fait au Tronchet la donation de sa dîme de la Touche en Plesder<sup>15</sup>, que ratifie, en 1299, Guillaume de Coetquen, et en plus la donation de la moitié de la dîme de l'Hôpital, en Pleugueneuc (Plogenoit).

L'abbaye du Tronchet eut également des fondations dans la paroisse de Miniac-Morvan<sup>16</sup>. Étienne, évêque de Dol, lui donna là, dès 1245, la chapelle de Saint-Colomban de la Mare qu'avaient abandonnée les religieux de Saint-Florent. L'abbé du tronchet y créa un petit prieuré. En 1252, elle y reçut de Jourdain Roussel et de Hervé Aubery les dîmes possédées par eux dans les fiefs qu'ils tenaient du vicomte de Poudouvre, chevalier, et de Jean Ruffier, écuyer<sup>17</sup>.

En 1254, elle Jean de Hirel, chevalier, du consentement de Mabille, son épouse, et de Hamon, son fils aîné, donna toutes les dîmes qu'il avait en Miniac<sup>18</sup>. Ce double consentement, généralement constaté dans les donations faites à l'abbaye, prouve qu'elles n'étaient pas surprises à la faiblesse du donateur.

En octobre 1263, Alain d'Avaugour (Lavaugor), chevalier, seigneur de Mayenne et de Dinan, fils d'Henri, fondateur des Cordeliers de Dinan, rappelle dans un acte que ses aïeuls

---

<sup>14</sup> D'autres, plus vraisemblablement, attribuent la Moinerie de Plouer aux religieux de Léhon. Ces religieux, que Nominoë trouva disséminés dans la vallée de la Rance, auraient eu primitivement des établissements à Plouer dans une région appelée dès le VI<sup>e</sup> siècle Léhon (lande fortifiée, en anglo-saxon), savoir sur toute la côte nord-ouest de la plaine de Mordrec jusqu'au port Saint-Hubert. Précisément ce port, comme celui opposé et tout voisin de Saint-Jean, durant le moyen âge, a porté le nom de port d'Establehon ou d'Estable-Lélion, c'est-à-dire garnison ou fort de Léhon. On appelait jadis établies les soldats qui gardaient les châteaux et estables les lieux où ils résidaient. Il semble donc qu'avant d'appartenir aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le port d'Establehon a pu être occupé par les moines de Léhon. Les mêmes moines, toujours à Plouer, mais plus au Sud, possédaient plusieurs fiefs importants, formant un grand baillage. Le chef-lieu ancien de ce baillage aurait été situé sur la côte, entre la Moignerais et la Moinerie, deux noms significatifs. C'était le château de Plumeoiseon, dont on voit encore quelques ruines au Chêne-Vert, qui, au XV<sup>e</sup> siècle, était réputé « forteresse notable, en position avantageuse sur la Rance » et qui, en 1364, au premier traité de Guérande, fut momentanément et exceptionnellement confisqué sur le possesseur, le sire de Trémérec, coupable d'avoir barré la route aux Anglais, amis du nouveau duc.

<sup>15</sup> Le village de la touche se retrouve encore en Plesder. G d C, Pouillé, V, p. 482.

<sup>16</sup> Miniac était connu (au IX<sup>e</sup> siècle) de Bili, hagiographe de Saint-Malo, qui mentionne aussi Plerguer et Ros.

<sup>17</sup> G d C, Pouillé, V, p. 229. B. N. Blancs Manteaux.

<sup>18</sup> Mentionné dans le Livre Rouge à la date du 27 mars. Allenou et Duine, Enquête par Tourbe, p. 68, n. 157. G d C, Pouillé, V, p. 229. B. N. Blancs Manteaux.

maternels, Gervaise de Dinan et Juhel de Mayenne, mari de cette dernière, ont donné à l'abbaye du Tronchet la moitié du manoir et jardin occupés par Gourmil ci-dessus, puis par Jeanne, sa fille, dans la ville de Dinan, sur laquelle sont ainsi fournis de très anciens renseignements.

Alain transfère les droits en question aux Frères Mineurs ou Cordeliers de Dinan, du consentement de l'abbé du Tronchet, à qui, en retour, il cède totalement le manoir de Jeanne Reine, fille de Gauthier Tréboul, situé entre les immeubles de Godefroy de Lamballe et Rivallon Porreel et s'étendant de la place du Marchix (e vice dou Marcheil) à la rue de la Boulangerie (ad vicum de Bolengeria).

Le second, comme le premier immeuble, est concédé avec droit de bouteillage, de ventes, d'amendes et de place. Mais les donateurs se réservent le droit de haute justice, c'est-à-dire le droit d'infliger la peine de mort ou de mutilation aux malfaiteurs.

C'est par suite des donations ci-dessus sans doute que le vieil obituaire de Saint-Sauveur de Dinan, conservé à la mairie, relate dans cette église en 1422 une chapellenie de Raoulet Léchât, fondée sur une maison du Marchix, qui était tenue par l'abbé et le couvent du Tronchet.

En 1279, un témoignage de Jean Mahé, évêque de Dol et frère de l'abbé Pierre Mahé montre qu'Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Angers, concéda une foire de trois jours pour l'Assomption au Tronchet et notifia cette concession aux évêques, comtes, juges et autres de ses ministres en Bretagne, notamment de Rathel<sup>19</sup>.

Il serait possible que Jean Mahé ci-dessus, évêque de Dol, fût originaire de Saint-Pierre de Plesguen. On voit en effet, en 1298, Philippe Barbe et Hennonite, son épouse, vendre à l'abbaye du Tronchet une dîme de Saint-Pierre, dans le territoire de Jean Mahé.

En 1286, le Tronchet eut à s'entendre au sujet de deux pièces de terre, près du village de Caim, avec Jean-Marie de Caim, fils de Pierre-Marie. Peut-être s'agit-il ici du hameau encore existant de Cains, en Pleudihen.

En 1295, le Tronchet conclut avec Amicie, veuve de Jourdain de Gouillon (Goyllon), un arrangement touchant une pièce de terre sise à Miniac. Ledit arrangement porte le sceau de Châteauneuf-la-Noë et l'écusson des de Rochefort, vairé, avec lambel à trois pendants<sup>20</sup>.

Pour clore l'histoire du XIII<sup>e</sup> siècle, disons que le Tronchet contracta une première union de prières, sous l'abbé Martin, avec Saint-Melaine de Rennes, en juin 1259, et une deuxième, sous l'abbé Pierre Mahé, avec Saint-Jacut de la Mer, en 1274. La première union devait être renouvelée plus tard.

L'abbaye va de plus en plus souvent essayer d'atténuer ou de rompre la sujétion à Thiron. Dès 1258, ces rapports sont remis en question par l'archidiacre de Dol qui sollicite et obtient leur suppression par une bulle pontificale. Mais l'abbé Nicolas accepte prudemment de n'en pas faire état et reconnaît officiellement le droit originaire de Thiron. On note, en 1282 et 1294, les visites canoniques de l'abbé Jean de Thiron puis, en 1301, celle de son successeur Simon ; et pourtant, dès l'année suivante, l'abbé du Tronchet, Josse, trouve le moyen d'esquiver l'obligation de se présenter au chapitre de Thiron. Par la suite, bien que les moines restent soumis tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle à la juridiction de Thiron, les absences au chapitre vont se multiplier : 1334, 1343, 1353.

#### ***Le Tronchet aux quatorzième et quinzième siècle***

En 1314, Guillaume de Vaujoyeux (de Valle Jocosa), écuyer, et Stacie, son épouse, avec Théobald, leur fils aîné, cèdent à l'abbaye du Tronchet toutes les dîmes qu'ils possèdent dans

---

<sup>19</sup> 15 août. H., rex Anglie et dux Normannie... omnibus ministris suis Britannie et nominatim de Rathel... Sciatis me dedisse... Nous ne connaissons cette pièce que par un vidimus de 1279. Morice, Pr., I, col. 1049-1050.

Enquête par Tourbe, Allenou et Duine, p. 12, n. 2.  
<sup>20</sup> G d C, Pouillé, V, p. 229. B. N. Blancs Manteaux.

la paroisse de Plerguer (Plouargar). C'est peut-être aussi dans cette paroisse que se trouvait la Moignerie attribuée à la même abbaye par Guillotin de Corson et fixée par lui à Plouer.

En 1334, l'abbé Mathieu abandonne à ses moines le trait de Beillac, en Miniac-Morvan, qui lui appartient personnellement.

En 1375, le Tronchet fut gratifié de dîmes à Saint-Pierre par noble et puissant Geoffroy de Plesguen, qui, avant de partir pour Saint-Jacques en Galice, fit son testament, en prenant pour exécuteur de ses dernières volontés un religieux, Frère Jean Jocelin, prieur de Roz-Landrieux. Ce seigneur du diocèse de Dol voulut aussi envoyer en son nom un pèlerin à Saint-Pierre de Rome et un autre à Sainte-Marie de Rocamadour, dans le Lot, ce qui montre ces trois pèlerinages usités alors en Bretagne, avec celui de Jérusalem.

Avant 1379, fut fondé à Pleudihen, par Bonabe la Bégasse, lequel abandonna tous ses biens et dîmes de Pleudihen à Robert Pépin, abbé du Tronchet, le prieuré important dit Saint-Lunaire, puis Saint-Nicolas de l'Hôtellerie, au village de l'Hôtellerie situé à 1 km de Manoir de Saint-Meleuc.

Cette fondation eut lieu sous l'abbé Robert Pépin, qui conclut aussi un acte de fraternité avec l'abbaye Saint-Gildas des Bois, près de Nantes. L'avant-dernier abbé, décédé en décembre 1354, s'appelait encore Guillaume Pépin, nom de famille commun dans la région.

Les abbés suivants, Raoul Tournevache et Guillaume Le Roux, ce dernier décédé en 1400, abbé aussi de Saint-Méen, cherchèrent à se soustraire définitivement à l'autorité de l'abbaye-mère de Tyron. Ils furent appuyés par l'évêque de Dol, qui, commis par le pape pour juger le différend, décida qu'il suffisait à l'abbé Alain Costard, élu par les moines du Tronchet, d'être confirmé par l'ordinaire du diocèse.

En 1399, Raoul Tournevache est élu abbé par les moines du Tronchet sans l'assentiment de l'abbé de Thiron. D'où un long procès où les évêques de Dol prennent le parti des moines ; et les abbés de Thiron suscitent vainement un rival en la personne de Guillaume Le Roux.

En 1415, « en la cour de Rennes, fut présent noble écuyer Jean de Guitté, segnor d'Anneville, fils aîné et hair (héritier) principal de noble chevalier Messire Jean de Guitté, son père, naguères décédé, lequel Jean a confessé que, pour et afin que le corps dudit feu son père fût enterré et ensepulturé en l'église du moutier de N.-D. du Tronchet, devant l'autel de Sainte-Catherine, à l'exue (sortie) du chœur dudit moutier, a donné 20 livres de rente.

« Signé : P. De Launay, passe (notaire). »

Alain I Costard, élu en 1422 et contesté par Thiron, fait appel au Pape qui charge à nouveau l'évêque de Dol de trancher le débat ; celui-ci conclut que l'élection par les religieux suffit, à condition d'être confirmée par l'évêque diocésain ; et Alain de s'intituler : « Abbé du Tronchet par la grâce de Dieu » !

En 1436, l'abbé Gilles Ragueneil, sans doute de la famille de la Bellière, fut élu par les moines et béni par l'évêque de Dol en son manoir des Ormes, en Epiniac. En 1448, il appose sa signature, comme témoin, au concordat entre l'archevêque de Tours et son suffrageant de Dol à qui est concédé le droit de visite canonique des abbayes du Tronchet et de Saint-Jacut et autres monastères de son diocèse<sup>21</sup>. Il mourut en 1473, ayant eu plusieurs difficultés avec Raoul et Jean de Coetquen.

Le 1<sup>er</sup> mars 1457, il avait conféré à Olivier d'Irodouer, prêtre du couvent du Tronchet, le prieuré de Saint-Petreuc (Sancti Petroci) près de l'étang de Beaufort, en Plerguer.

Aux assises du Parlement général à Vannes, en, 1462, l'abbé occupe une place honorable, immédiatement après l'abbé de Ruis et avant ceux de Landévennec, Saint-Mahé, Blanche-Couronne, Lantenac et la Chaume<sup>22</sup>.

L'abbé François de Beauchesne reçut du pape ses bulles en 1478 et fut mis en possession, au nom du duc de Bretagne, par le sire de Coetquen, grand-maître d'hôtel de Bretagne. Jean,

<sup>21</sup> Dom Morice, Pr., II, 1612.

<sup>22</sup> Dom Morice, Pr., III, 6

cardinal d'Angers, légat du Saint-Siège en France lui accorda, le 22 juillet suivant, le droit de porter l'anneau, la mitre et les autres ornements pontificaux.

Le dernier abbé élu régulièrement par les moines, en dépit des plaintes obstinées de Thiron qui, jusqu'en 1516 fera figurer le Tronchet au nombre de ses dépendances, fut Guillaume du Chastelier. Il avait obtenu, en 1486, des lettres de sauvegarde du duc de Bretagne pour son abbaye. Il mourut le 6 octobre 1496. L'abbé de Thiron tenta d'installer à sa place un religieux de Marmoutier, Hugues de Malézier : les moines y firent opposition et l'élection fut annulée le 12 avril 1499.

Mais les temps de la commende sont arrivés<sup>23</sup>, et celle-ci va se charger de mettre les plaideurs d'accord en confisquant définitivement la nomination à son titre exclusif.

Les moines du Tronchet furent fidèles à l'engagement pour Tyron jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à cette époque, l'abbé du Tronchet devait recevoir la visite de l'abbé du Tyron et il devait se rendre chaque année au chapitre de l'abbaye de Tyron où il avait sa stalle au-dessous de celle de l'abbé du lieu.

### **La Commende**

Le principe de la commende amena la ruine de l'abbaye et de la vie monastique. Les abbés commendataires, engagés ou non dans les ordres, nommés par le pouvoir civil, ne menaient généralement pas la vie religieuse de l'abbaye et n'y avaient pas leur résidence. Par contre, ils touchaient le gros des revenus, dépensaient habituellement le moins possible pour l'entretien des bâtiments et ne laissaient que le strict nécessaire aux moines et la portion congrue au recteur de Plerguer.

Tristan de Vendel, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Dol et recteur de Saint-Pierre-de-Plesguen, devint en 1508 abbé du Tronchet. Il y donna, l'année suivante, asile et facilité de tenir leur chapitre aux religieux de Saint-Melaine de Rennes, obligés par la peste de quitter leur propre couvent<sup>24</sup>.

Pour reconnaître ce service, le cardinal Robert Guibé, évêque de Vannes, fit son vicaire général confirmer au Tronchet l'ancienne union de prières avec Saint-Melaine, dont il était abbé commendataire. Furent témoins de cet acte : nobles et vénérables Gilles de Chateaubriand, fils aîné de noble et puissant Guillaume, seigneur de Beaufort en Plerguer et du Plessix-Bertrand en Saint-Coulomb, avec Jacques de Vendel, sr du Vauluisant, et Théobald du Cleuz, seigneur de Martigné.

Noël du Margat, originaire de la paroisse de Caulnes (Caun), à 3 ou 4 lieues de Dinan, religieux du Tronchet, prieur de Combourg, devenu en 1516 à son tour abbé commendataire de Saint-Melaine de Rennes, remit à ses ex-confrères la lettre du cardinal Guibé, précisant ainsi la confraternité ci-dessus :

« L'abbé du Tronchet, dans ses voyages à Rennes, a droit de se faire recevoir à Saint-Melaine, comme s'il était le chef de ce couvent même. Il est reconnu grand-vicaire de l'abbé présent ou absent. Il en fera les fonctions. A Saint-Melaine on célébrera le service pour les abbés défunts du Tronchet, comme pour ceux de Saint-Melaine, avec les messes et suffrages ordinaires. Les moines du Tronchet, venant à Saint-Melaine, y seront considérés et placés selon le temps et la profession, comme ceux de la maison ; et à leur mort, on leur rendra les mêmes devoirs que pour les propres moines de Saint-Melaine. Les religieux du Tronchet pourront se réfugier à Saint-Melaine, en cas qu'ils seraient mal avec leur propre abbé, jusqu'à ce qu'ils l'aient apaisé.

---

<sup>23</sup> Le Concordat de Bologne ( 1516 ) accorde au " roi très chrétien " le pouvoir de choisir les titulaires des grands bénéfices ecclésiastiques, dont l'abbaye de Saint-Florent. L'abbé commendataire n'est pas tenu de prononcer des vœux de moine régulier, ni même de résider sur place.

<sup>24</sup> Dom Lobineau, livre XXII, p. 831.

Enfin un monastère assistera l'autre en toutes ses affaires, et en signe de fraternité, les deux abbés s'embrassent<sup>25</sup>. »

C'était l'époque des commandes, si funestes à ces maisons. — Le cardinal Charles de Bourbon avait vendu les bois puis refusa le bénéfice du Tronchet, qui passa à Louis d'Espinay qui démissionna pour se marier Puis René Masse et l'évêque Charles d'Épinay, qui le cumula, avec une foule d'autres titres, jusqu'à sa mort (1591) continuèrent à ruiner le monastère. Notre-Dame-du-Tronchet fut grandement troublée dans son existence et dans son gouvernement intérieur par l'orage de la Ligue. Le turbulent Mercœur nomma un abbé qui lui jura fidélité, et le roi en nomma un autre qui en fit autant : tous deux prétendirent occuper la place, en vue du bénéfice, bien entendu ; tous deux furent congédiés au retour de la paix.

Depuis et y compris Tristan de Vendel, le couvent du Tronchet, comme tant d'autres, fut, jusqu'à la Révolution, détenu par les abbés commendataires, engagés ou non dans les ordres sacrés, nommés par le pouvoir civil. D'ordinaire ils ne menaient point la vie religieuse dans l'abbaye, n'y avaient même pas leur résidence, mais touchaient le gros des revenus, évalués à 2 200 livres, dépensant le moins possible pour l'entretien et les réparations des bâtiments, où certains d'entre eux ne jetèrent jamais les yeux, ne laissant que le strict nécessaire aux moines et la portion dite congrue au recteur de Plerguer.

En 1603, lorsque Jean Le Prévost fut nommé abbé, le monastère était à moitié ruiné.

Ayant cessé, depuis le concile de Trente, de desservir cette cure, l'abbaye du Tronchet convint, le 21 décembre 1605, avec le titulaire M. Pierre Boutevilain, de remplacer sa pension en argent par les dîmes de Villegate et de Mirlou.

Dans les conditions faites par la commende au monastère du Tronchet, quoi d'étonnant à ce qu'au bout d'un siècle, il soit tombé en décadence au point de vue matériel et religieux, et à ce que, malgré le zèle des prieurs, les vrais chefs spirituels des moines, il ait eu besoin de réformes ! A la fin du 16<sup>e</sup> siècle, Notre-Dame du Tronchet était tombé dans un état déplorable de relâchement sous le gouvernement de ses abbés commendataires.

Lorsqu'en 1607, Dom Isaac Jaunay, membre de cette congrégation, vint à cet effet visiter Le Tronchet, il n'y trouva qu'un seul religieux, Dom Gilles Le Bret, qui faisait l'office divin avec quelques prêtres séculiers, avec assez peu de décence, dans l'église déserte. Deux bénédictins de cette maison expiaient dans les prisons épiscopales de Dol les méfaits d'une déplorable conduite. ; Quant aux lieux réguliers, "le dortoir et le réfectoire étaient ruinés de fond en comble, le cloître était presque dans le même état et l'église était sans vitres et sans ornements"<sup>26</sup>

Le supérieur général alla trouver l'évêque de Dol et le pria de remédier à cette désolation. Mgr Antoine de Révol l'écouta avec bienveillance et lui promit son secours le plus dévoué.

### **La Congrégation de Bretagne**

Dans la première moitié du dix-septième siècle, l'évêque Antoine Révol, affligé de la mauvaise conduite des moines, alla alors trouver à Léhon le célèbre réformateur Noël Mars qui venait avec succès de réformer cet autre couvent de Saint-Benoît, et qui avait été établi vicaire général des Bénédictins de Bretagne. Il le pria d'établir la réforme dans l'abbaye du Tronchet.

Quoique le Père en eût le pouvoir, il n'osa pourtant l'entreprendre sans avoir reçu l'ordre exprès de son supérieur général, le P. Jaunay. L'évêque de Dol le pressa de lui écrire.

La congrégation de Bretagne accepta cette rude tâche de réformation.

Le général consentit à cet établissement et vint lui-même au Tronchet trouver l'abbé commendataire, Jean Le Prévost, dont l'oncle et prédécesseur, François Le Prévost, avait été inhumé en 1603 dans l'église abbatiale, appela les Bénédictins de la Congrégation de

<sup>25</sup> Dom Lobineau, *ibid.*, LXXV, an 1509, titres du Tronchet.

<sup>26</sup> Arch. Dép. 35, 5 H 31.

Bretagne pour rétablir l'esprit religieux et conclut avec le supérieur général de l'Ordre, le P. Jaunay, un arrangement qui fut exécuté le 7 août 1607.

Jean Le Prevost, chanoine de Rennes et aumônier du roi, sur les instances de Mgr de Revol, consentit à seconder de tout son pouvoir la réforme d'une maison dont il était abbé commendataire. Il se hâta de faire restaurer et clore les lieux réguliers, il passe un concordat par lequel il s'engage à fournir annuellement aux religieux qui devaient habiter ce monastère une somme de 900 livres, un millier de fagots et du gros bois autant qu'il serait nécessaire pour chauffer le four, les cuisines et les chambres. Il leur abandonne en outre certaines dîmes en Saint-Pierre-de-Plesguen, Plerguer, Saint-Helen, Pleudihen, paroisses voisins, et leur permet de pêcher pour leur usage dans les étangs de l'abbaye, de jouir des jardins et vergers environnants.

Tout était prêt et le 7 août 1607, le vénérable Dom Noël Mars, accompagné de six religieux, prit possession du monastère.

Il mit à la tête de la communauté le Père Dom Pierre Meheust, homme de piété et d'esprit sur lequel il comptait pour ressusciter l'abbaye.

L'accueil qu'on fit aux réformés n'avait rien d'encourageant, ils furent reçus à coups de fusil. Les anciens moines qui avaient contracté dans cette solitude des mœurs sauvages, ameutèrent la population, qui commit les pires excès, sans égards pour l'évêque de Dol, qui avait voulu accompagner les réformés. Mgr de Revol n'abandonna pas pour autant les nouveaux venus, il passa la nuit avec eux enfermé dans une chambre où tout le monde coucha sur la paille. Le prélat, comme sa suite, fut exposé à une vive fusillade et failli être blessé le lendemain matin, en prenant possession du monastère, Dom Noël Mars prononça une exhortation si pathétique qu'elle tira les larmes des yeux de tous ceux qui assistèrent à cette cérémonie<sup>27</sup>. La cause était gagnée.

Le calme revint peu à peu surtout quand on eut éloigné les anciens religieux qui avaient provoqué une révolution pour défendre leurs mauvaises habitudes. Lorsque l'évêque de Dol retourna au Tronchet, le 9 septembre 1607, son admiration et sa surprise furent extrêmes : cette maison avait changé entièrement de face. D'un lieu de ténèbres et d'abomination, elle était devenue un séjour de lumière et de bénédictions.

Dom Noël Mars appliqua les règles très sévères des réformés de Saint-Magloire de Léhon. Ils devaient tous les jours se lever à minuit ; leurs matines duraient trois heures les jours ordinaires et quatre jours de fête. Ils disaient tous les jours l'Office de la Sainte Vierge avec l'Office canonique. Ils chantaient tous les jours deux grand'messes. Après matines, ils faisaient une demi-heure d'oraison mentale, et autant après complies. L'intervalle entre les deux grand'messes et celui entre le dîner et les vêpres étaient employés à des lectures de piété et au travail manuel. Ils gardaient une abstinence rigoureuse et observaient exactement les jeûnes prescrits par la règle<sup>28</sup>.

Une fois cette installation accomplie au Tronchet, le Père Mars, sa santé ne lui permettant pas de continuer sa mission retourna à Léhon, s'étant fait remplacer par un sous prieur. Mais, le 14 septembre 1609, le Père Dom Louis Josselin, visiteur des Bénédictins de Touraine, le fit prieur du Tronchet et, à cette occasion, il lui confirma la charge de vicaire-général en la province de Bretagne.

C'est de l'union des deux monastères de Léhon et du Tronchet que naquit la Société de Bretagne, par lettres patentes octroyées par Louis XIII qui la déclarait indépendante et lui donnait le cardinal de Richelieu pour protecteur<sup>29</sup>. Ils s'assemblèrent tous les ans pour élire leurs supérieurs : en 1608, la réunion eut lieu au Tronchet et le R.P. Dom Noël Mars y fut continué dans la charge de prieur de Léhon et D. Meneust dans celle de prieur du Tronchet.

<sup>27</sup> Dom Lobineau : Vies des saints de Bretagne, p. 352.

<sup>28</sup> Trévinal, Plerguer, II, p. 106.

<sup>29</sup> AN, VS 1230. Trévinal, II, p. 107.

Ce dernier fut délégué l'année suivante pour défendre les intérêts de la réforme devant le chapitre général qui se tenait à Vendôme. Un troisième monastère vint s'adjoindre aux deux premiers, ce fut l'abbaye de Lantenac<sup>30</sup>.

Quand Dom Mars décéda, au printemps de 1610, âgé de trente quatre ans seulement, à Léhon, où il fut inhumé dans l'église, Dom Méheust lui succéda comme vicaire-général de la Société. En 1612, Dom Stample, le confesseur de Dom Noël Mars, devint prieur du Tronchet et fut nommé supérieur général de la Société, titre qu'il gardera jusqu'à la fin. En 1622, le chapitre général de la Société de Bretagne se tint au Tronchet.

L'oeuvre de la réforme ne se fit que difficilement à cause du mauvais vouloir des anciens religieux. L'évêque de Dol, Antoine de Révol, prêta son aide aux Pères Réformateurs et ils allaient réussir au moment où la Congrégation de Bretagne fut dissoute.

La politique pontificale du moment étant la restructuration des Bénédictins plutôt que leur éclatement, le pape Urbain VIII ne confirma pas la lettre de Louis XIII, mais demanda à la Congrégation de Bretagne qui regroupait six monastères de se fondre dans la Congrégation de Saint-Maur. Ce qui fut fait et ratifié le 28 septembre 1628, date à laquelle l'abbaye du Tronchet devint donc la propriété des Mauristes<sup>31</sup>.

La Congrégation de Saint-Maur fut chargée par l'abbé commendataire, Charles de Rosmadec, d'y reprendre la même oeuvre.

#### **La Congrégation de Saint-Maur**

Le nouveau visiteur de la province de Bretagne, Dom Thomas Baudry, s'empessa de se rendre à Léhon puis, de là, au Tronchet. Il y installa Dom Maurice Foncignon comme prieur. Et le Tronchet fut désigné, en même temps que Lanténac et la Chaume, pour recevoir les religieux qui n'auraient pu, ou voulu, s'agréger à Saint-Maur<sup>32</sup>.

La Congrégation de Saint-Maur continua heureusement cette réforme et réussit à rendre la prospérité spirituelle et matérielle au Tronchet

Les Mauristes furent, dans un premier temps, une double source de renouveau pour l'abbaye.

Tout d'abord, les bons résultats de la réforme précédente n'ayant pas persisté très longtemps, les Mauristes furent les ferments d'un remarquable renouveau de la vie religieuse de l'abbaye : "bientôt cette abbaye redevint un lieu de bénédiction. L'office divin s'y fit avec édification, les lieux réguliers furent rétablis et la règle fut observée avec exactitude"<sup>33</sup>.

Ensuite, parce qu'ils prirent la décision d'abandonner les ruines dans lesquelles ils se trouvaient alors et de reconstruire un nouveau monastère. Les moines choisirent d'implanter le nouveau monastère sur la colline qui dominait l'ancien site, dans des conditions plus salubres. La première pierre des nouveaux bâtiments conventuels fut bénite le 11 juillet 1642 par le prieur claustral Dom Navarin au temps de l'abbé Charles de Rosmadec, le futur évêque de Vannes, puis de Tours.

Mais la première pierre de l'église abbatiale ne fut posée qu'en 1659 et tout l'édifice ne fut achevé qu'en 1679<sup>34</sup>. L'abbaye du Tronchet, relevée de ses ruines morales et matérielles s'est maintenue jusqu'en 1766.

#### **Le Jansénisme**

Le 14 mai 1712, Claude Fyot de Vaugimois fut nommé abbé du Tronchet. Il n'était alors que sous-diacre et étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Selon l'abbé Trèsvaux « ce

<sup>30</sup> Lantenac, commune de La Ferrière, Côtes-d'Armor.

<sup>31</sup> Dom P. Anger, Les bénédictins réformés de Bretagne, op. cité.

<sup>32</sup> Selon Grégoire Ollivier, Trévinal, Plerguer, II, p. 108.

<sup>33</sup> Dom Germain, Histoire manuscrite, B.M. de Truncheto

<sup>34</sup> Dom Germain, Histoire manuscrite, B.M. de Truncheto

fut un modèle de piété, et il remplit avec édification, pendant longtemps, la place de supérieur du séminaire de Sainte-Irénée, à Lyon». Il conservera le Tronchet jusqu'en 1753, époque à laquelle il donnera sa démission.

Par contre, il est probable qu'il fut peu en contact avec ses moines du Tronchet, car il ne semble pas qu'il fut le moindrement associé aux importants soubresauts qui allaient agiter ceux-ci pendant plusieurs années.

En effet, en 1718, notre bien modeste abbaye va attirer l'attention sur elle par son opposition tapageuse à la Bulle Unigenitus condamnant le Jansénisme.

Le 9 octobre de cette année, le prieur, frère Jacques-Charles Le Boucher, en accord avec les cinq autres moines du monastère, adressa à l'Officialité de Dol un acte d'appel au futur Concile Général.

Si cette prise de position pouvait paraître normale dans le cadre de la congrégation de Saint-Maur, il n'en était pas de même dans l'évêché de Dol qui était alors sous la férule de Mgr de Sourches, réputé très orthodoxe, au point de lui valoir «l'honneur» et la charge de recevoir chez lui des personnes atteintes par les lettres de cachet «par suite de pensées emmanchées à gauche» comme disait Mme de Sévigné<sup>35</sup>.

L'acte d'appel en question est d'ailleurs un document de grande qualité, bien dans la tradition bénédictine, dans lequel le prieur développe longuement, savamment et finement son argumentation<sup>36</sup>.

L'évêque de Dol réagit violemment à cet acte et menaça plusieurs fois les moines d'excommunication. Ceux-ci persistèrent et firent enregistrer leur appel à l'Officialité de Saint-Malo dont l'évêque, Mgr Desmaretz, était un Janséniste notoire. Un mois après, le 8 novembre, l'abbaye de Saint-Jacut, autre monastère Mauriste du diocèse de Dol, fit appel dans les mêmes conditions.

Les religieux du Tronchet trouvèrent, pour les aider à braver les foudres de l'évêque de Dol, un défenseur né dans le Parlement de Bretagne. Le 24 novembre 1718, la Cour rendait un arrêt qui faisait défense à l'évêque de Dol « de ne faire aucune signification (à l'abbaye)... au préjudice des lettres d'appel... à peine de nullité... et de saisie de temporel dudit Evêque de Dol » ! Et, le 9 février 1719, le Parlement, à la demande du Procureur général du Roi, fit interdire le Mandement de l'évêque, et « qu'il soit fait défences à toutes sortes de personnes de l'imprimer, vendre, débiter ou seulement distribuer sous peine d'estre procédé extraordinairement contre les contrevenants. Qu'il soit de plus fait défences à tous les evêque de ce ressort de donner de pareils mandements ».

Mais, on connaît l'épilogue : en 1730, la Bulle Unigenitus devint loi d'Etat et il fallut bien se soumettre. Le prestige et le recrutement de l'ensemble de la Congrégation furent gravement atteints, et l'abbaye du Tronchet meurtrie au vif de son âme. Ce fut le début d'un déclin lent, mais constant.

### ***Le Tronchet aux seizième et dix-septième siècle***

Les disciples de Saint-Maur rendent la prospérité, tant spirituelle, que matérielle au Tronchet. Ils décident en 1642 de rebâtir l'abbaye sur la colline voisine, à l'endroit actuel ; l'ancienne abbaye était dans un endroit jugé trop marécageux et malsain, elle était où se trouve le village actuel du Tronchet.

C'est le 11 juillet 1642 que le Prieur Claustral Dom Navarin bénit la première pierre des nouveaux bâtiments conventuels. Le fondement de l'église abbatiale ne fut posé qu'en l'année 1659.

En 1665, Colbert de Croissy, de passage en Bretagne, note « L'abbaye du Tronchet ordre de Saint-Benoist scituée à deux lieues de lad. Ville. M. l'évesque de Nismes en est abbé. Le

<sup>35</sup> Citée par l'abbé Raison.

<sup>36</sup> Arch. de Saint-Malo, Officialité GG 294 F<sup>o</sup> 3 verso.

revenu est de six mil cent livres sçavoir trois mil six cens livres pour led. abbé, & deux mil cinq cens livres pour les religieux qui sont à présent réformez. Ils ménagent si bien leur revenu qu'encore qu'il soit peu considérable ils ont commencé de faire bastir une église, et un beau corps de logis. Mais la maison dud. Sieur abbé qui est à deux cens pas du monastère et en une scituation fort agréable est presque en ruyne faute d'y faire les réparations nécessaires et sera dans peu inhabitable s'il n'y est remédié ».

L'ensemble de l'édifice fut achevé en 1679. Au-dessus de la porte principale de l'église abbatiale on peu voir une fenêtre du style rayonnant, à doubles meneaux, dernier vestige de l'église précédente et reste de l'ancien monastère.

En 1685, les religieux déclarent, dans un acte, que la Foire de trois jours, pour l'Assomption, accordée au Tronchet en 1279, par le roi d'Angleterre, est remplacée, s'estimant : « être en droit de faire tenir un marché au village du Tronchet, franc et libre de tout droit, au jour du vendredi de chaque semaine, et deux foires, aussi franches et exemptes de droits : la première au jour Saint-Blaise, 3<sup>e</sup> de février, et la seconde, au jour Saint-François, 4<sup>e</sup> d'octobre, avec droit de jouir aux dits marchés et foires, de tous droits, profits et émoluments et mesme, avec droit de faire bâtir halle et estaux à ce sujet ».

En 1687, au nom du couvent du Tronchet, Dom François Quénet, bénédictin de Saint-Maur, rendit au roi de France pour le prieuré Saint-Nicolas de l'Hôtellerie en Pleudihen.

A Plerguer même, les moines du Tronchet eurent des difficultés avec Melchior de Pugnaire, gentilhomme provençal, docteur de la Sapience à Rome, nommé en 1674 par le pape recteur de ladite paroisse et décédé en 1686. Ils durent payer les dîmes novales, c'est-à-dire les dîmes pour les champs nouvellement mis en culture, mais furent reconnus exempts des dîmes vertes (de lin) et d'agneaux.

A Plerguer encore, a Noël, pour la messe de minuit, les mêmes bénédictins devaient une charretée de paille à étendre dans l'église.

En 1749, le couvent du Tronchet, gros décimateur à Pleudihen, fut, sollicité par cette paroisse de contribuer aux grosses réparations de l'église. En 1750, le prieur Dom Lebreton consentit à consolider le vitrail du pignon du choeur ; mais, sur son refus de faire davantage, il fut cité en justice, 1751-2, pour s'entendre condamner à participer à la réfection des couvertures, des lambris et du parquet du chœur.

### **Abandon et révolution**

A cette époque, la Commission des Réguliers, créée par l'arrêté Royal du 24 mai 1766, donna le coup mortel à l'abbaye. Les bénédictins furent les premiers à être censurés par cette commission : cent-huit maisons furent supprimées, Le Tronchet faisait partie de celles qui étaient considérées par l'article VII de l'édit du 3 mars 1768 comme trop petites : pas assez de moines<sup>37</sup>. Elle fut donc officiellement supprimée en vertu d'une décision du chapitre général de l'ordre.

Cela ne dura pas longtemps grâce aux démarches faites par Urbain de Hercé, évêque de Dol, et aux vives insistances des habitants du Tronchet, la communauté du Tronchet fut rétablie en 1774, des moines revinrent en ses murs.

La communauté fut dissoute en 1786, mais elle subsistera dans les faits, jusqu'à la Révolution. Elle avait alors pour abbé commendataire, depuis 1786, Alexandre de Saint-Sauveur, vicaire général de Vannes.

Les religieux ne furent jamais nombreux au Tronchet. A la Révolution, il y en avait seulement trois sous la conduite du prieur claustral Dom Gouallic. Celui-ci fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 puis déporté à l'étranger. Avec ce courageux bénédictin, finit noblement l'abbaye du Tronchet. Selon Bertrand Robidou<sup>38</sup>, un seul des religieux demeura,

<sup>37</sup> Trévinal, Plerguer, II, p. 111.

<sup>38</sup> Annaliste, publiciste, originaire de Plerguer.

après la fermeture du couvent, dans la localité après l'expulsion. On en ignore le nom. Vivant au milieu des paysans qui le surnommèrent "le cheminier" il s'employait à entretenir les routes dans l'intérêt des cultivateurs, de leurs chevaux et de leurs charettes<sup>39</sup>.

#### **Le monastère**<sup>40</sup>

En 1607, Isaïe Jaunay ayant visité l'abbaye la trouva dans une situation lamentable, "le dortoir et le réfectoire étaient ruinés de fond en comble, le cloître était presque dans le même état et l'église était sans vitres et sans ornements." Après la réforme du père Noël Mars qui rendit prospérité spirituelle et matérielle, la Congrégation de Saint-Maur fit rebâtir l'abbaye sur une colline proche, de 1642 à 1679.

Les vraies raisons de cette transplantation sont incertaines. G. de Corson confirme l'explication de Paris-Jallobert, qui prétend que le site était marécageux et donc insalubre, et apporte une pierre à son propos sous la forme précisément d'une « pierre ardoisine », que l'on aurait vue naguère dans une muraille du couvent, « rappelant — dit-il — les motifs de la translation de l'abbaye » ; ce qu'il restait de lisible sur la pierre indiquait : «propter morbos incurabiles, paralytim... transfertur monasterium, architecta... priore. »

Il semble pourtant, toujours à la lueur des fouilles récentes, que la vraie raison soit un peu différente. L'argument du site marécageux est vraisemblablement à exclure de par la constitution rocailleuse du terrain qui se trouve sous la rivière actuelle du Meleuc. Quant à l'insalubrité, elle était peut-être réelle, mais certainement pas liée à la notion de marécage. En fait ce n'est pas le lieu qui était insalubre mais le monastère qui l'était peut-être devenu ! Il semble en effet qu'à la suite de «maladies mal soignées» (morbos incurabiles), qui ressemblent fort à une épidémie, on avait été amené à enterrer des centaines de cadavres au cœur même du monastère. La présence de milliers d'os humains trouvés derrière l'abbatiale, tous enfouis dans une épaisse couche de chaux, atteste de ce fait, Que cela ait suscité de l'insalubrité ou la peur de l'insalubrité ne serait pas étonnant<sup>41</sup>.

La première pierre des nouveaux bâtiments conventuels fut bénite le 11 juillet 1642 par le prieur claustral, Dom Navarin.

Le monastère proprement dit formait un carré et entourait un cloître intérieur. Il consistait en : "l'église, dortoir, cloître, lieux réguliers, cours et autres logements contiennent en fonds environ 2 journaux avec un gardien au-devant dudit dortoir, clos de murailles et contenant un journal.

"Un grand clos que les religieux ont fait entourer de murailles contenant 9 journaux de terre joignant d'un côté les murailles de l'enclos du seigneur abbé et de l'autre côté l'estang où est le moulin à eau dépendant de ladite abbaye".

"La maison abbatiale avec un autre corps de logis servant à "écurie et autres offices avec une grande cour au-devant et un jardin au derrière au coin duquel, est un pressouer"

"Plus un autre jardin fermé de murailles, au bout duquel est une pièce nommée La Couldraie, le tout clos de murailles contenant 4 journaux".

"Un verger derrière les écuries dans lequel est un colombier contenant un journal et quart de terre et clos de murailles.

"Au devant du logis abbatial, une grande place vague appelée le "Vieux-Cimetière"<sup>42</sup>.

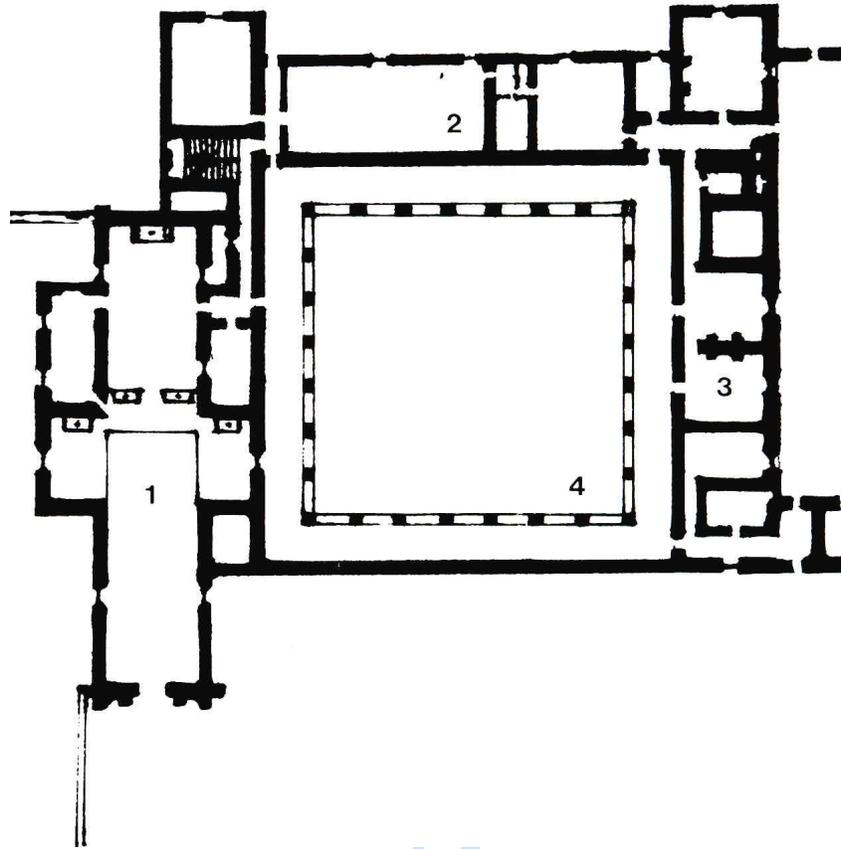
---

<sup>39</sup> Voir Histoire et Panorama d'un beau pays de B. Robidou, t. II, p. 220

<sup>40</sup> Description, Guillotin de Corson, Pouillé, I, pp 232 et ss.

<sup>41</sup> Trévinal, Plerguer, II, p.118.

<sup>42</sup> Déclaration de l'abbaye du Tronchet en 1685 communications M. L'Abbé, Paris-Jallobert, Pouillé, op. cité.



- 1 – Eglise
- 2 – Bâtiments conventuels
- 3 – Hôtellerie
- 4 – Arcades du cloître

### **L'église abbatiale**

L'église du Tronchet se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit. La façade présente une porte flanquée de colonnes, de niches et de pilastres dans le style du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce fut en effet le 17 juin 1659 que François Chereau, trésorier et commendataire du Tronchet, bénit, au nom de ce prélat, la première pierre de cette église. L'édifice ne fut terminé qu'en 1679<sup>43</sup>.

Au-dessus de cette porte principale de l'église est une fenêtre de style rayonnant, à doubles meneaux avec 4 feuilles, derniers vestiges de l'église abbatiale précédente (12<sup>e</sup> s) apportée là de l'ancien monastère. La tour posée au centre est couronnée par 3 petits dômes superposés. Au sud, sont 2 portes, l'une ouvrant jadis sur le cloître, l'autre décorée de l'inscription dont la première est ainsi conçue :

*"Nostre Dame  
Patronne du Tronchet  
9 juin 1671"*

Faut-il voir en cette date l'époque de la consécration de l'église ?  
Avant son complet achèvement ? Nous ne voudrions pas l'affirmer.

<sup>43</sup> Histoire manuscrite du Tronchet, B.N.

Quant à l'autre inscription, elle n'est certainement pas à sa place primitive. Elle a été transférée du monastère. Elle rappelle la date de la bénédiction de la première pierre des bâtiments claustraux et non pas, comme on l'a cru à tort, celle de la dédicace de l'église.

*1642, 11 Julit*  
*DIVO BENEDICTO SACRA*  
*AEDIFICANTUR.*

Et au-dessus le mot *PAX* est entouré d'une couronne d'épines.

Or, c'est bien le 11 juillet 1642 (17 ans avant la bénédiction de la première pierre de l'église) que Dom Constant Navarin, prieur claustral du Tronchet, bénit la pierre fondamentale du monastère en présence de ses confrères Dom Denis Plouvrier et Dom Claude Levesque, bénédictins du Tronchet. A l'intérieur, l'église de Notre Dame du Tronchet n'offre rien de remarquable. L'hôtel à colonnes est de style Renaissance et il reste encore quelques-unes des anciennes stalles "au nombre de 24 et d'assez bon goût" dit un inventaire de 1990.

Une seule pierre tombale subsiste portant 2 crosses en sautoir et la date du 10 janvier 1703 sans autre inscription. Il est vraisemblable que cette dalle fermait l'ouverture d'un caveau sépulcral creusé à cette époque pour recevoir les corps des abbés défunts.

Quelques familles nobles du pays avaient aussi leurs enfeus dans l'église abbatiale du Tronchet, entre autres les seigneurs de La Barre-Guéhenneuc devant l'autel Saint-Eloi, et les Saliou de la Ville-Morin, au pied de l'autel Saint-Nicolas. Mais il n'y a plus de traces de leurs tombeaux.

Depuis 1810 et surtout depuis 1826, elle fut transformée en église curiale.

#### ***Le patrimoine de l'abbaye***<sup>44</sup>

Le domaine fut à certaines époques assez considérable. Il était constitué de prieurés, bailliages, dîmes et privilèges de l'abbaye. Ces privilèges comprenaient entre autres un droit de marché tous les vendredis et deux foires, pour la Saint-Blaise et la Saint-François ; mais le plus important des droits seigneuriaux de l'abbaye était celui de haute, basse et moyenne justice avec fourches patibulaires au village du tronchet.

Le domaine proche de l'abbaye consistait :

"Trois estangs avec leurs chaussées s'entre-joignant puis un moulin à eau lequel les vassaux de ladite abbaye sont tenus de suivre";

"Un parc autrefois entouré de murailles dont les vestiges paraissent encore aujourd'hui en plusieurs endroits, dans lequel est le bois de haute futaye de l'abbaye contenant environ 100 Journaux de terre" ;

"Les bois taillifs de ladite abbaye contenant 160 journaux, joignant d'un bout le grand bois de fustaye et d'autre bout le ruisseau du Tronchet".

"Le clos de la Vigne avec la rabine de charmiers au-dessous contenant 6 journaux et joignant le second estang. La Métairie des lauriers contenant une centaine de journaux de terre - la métairie du Petit Maistre contenant 130 journaux - la métairie de Saint-Yrieux contenant 160 journaux - les métairies de Coëtrehan et de Lessonnière. "

Les dîmes : Quant aux dîmes, voici la liste des paroisses où l'abbé et les religieux du Tronchet avaient droit de dîmer : Plerguer, Châteauneuf. Pleudihen, Saint-Suliac, Plesder, Cuguen, Bonnemain, Baguer-Pican, Saint-Hélen, Saint-Pierre de Plesguen, Saint-Ideuc et Miniac-Morvan.

Les bailliages : Les 3 bailliages dépendant de l'abbaye étaient : le grand bailliage du Tronchet en Plerguer, le Petit-Bailliage et le bailliage de Rohiart en Plerguer, le bailliage du Gae en Miniac, le bailliage de La Cocherie en Saint-Pierre, le Bailliage du Breil en

---

<sup>44</sup> Description, Guillotin de Corson, Pouillé, I, pp 232 et ss. Déclaration de 1685

Pleudihen, les bailliages de Dinan, de Saint-Guinoux et des Touches. En outre, avaient été précédemment aliénés les bailliages du Vaudoré en Baguer-Morvan, de Saint-Judoce, de la Moinerie en Plouër, du Fretay en Pleurtuit et de Pleine-Fougères.

Pour raison desquelles choses, les seigneurs, abbés et religieux du Tronchet ont droit de haute, moyenne et basse justice, cep et collier<sup>45</sup> et justice patibulaire en ladite paroisse de Plerguer, droit de mesurage et étalonnage, ordre et police, corvées et apprécis, etc... Et pour l'exercice de leur dite juridiction ils ont officiers, a savoir : sénéchal alloué, procureur fiscal, greffier, notaires, sergents, tous institués par ledit seigneur abbé, avec droit de sceau, confection d'inventaires, création de tutelles, bannies,... etc. Tout ce qui précède relevait directement du roi mais, outre ces biens formant le fonds principal de l'abbaye, les religieux du Tronchet possédaient encore "des rentes terres et juridictions" relevant de l'évêque de Dol. Nous n'en connaissons pas le détail mais nous savons que cette seconde série des biens du Tronchet s'étendait dans les paroisses de Ros-Landrieux, Hirel, La Fresnaye, Mont Dol, Le Vivier, Saint-Broladre et Notre-Dame de Dol<sup>46</sup>.

### **Usages<sup>47</sup>**

Les religieux avaient droit d'avoir des foires et marchés près de leur abbaye. Un Vidimus de l'évêque de Dol, Jean Mahé, daté de 1279 nous apprend qu'un siècle auparavant, Henri II, roi d'Angleterre et Duc de Normandie qui essayait d'étendre sa nomination jusqu'en Bretagne, donna à l'abbé et aux moines du Tronchet le droit de tenir une foire à la porte de leur monastère pendant 3 jours à l'Assomption de Notre-Dame<sup>48</sup>.

En 1685, il n'est plus question de cette foire mais alors les religieux déclarent : "estre en droit de faire tenir un marché au village du Tronchet, franc et libre de tous droits au jour de vendredy de chaque semaine et 2 foires aussi franches et exemptes de droits la 1<sup>ère</sup> au jour Ste Blaise, 3<sup>e</sup> de février et la seconde au jour Saint-François, 4<sup>e</sup> d'octobre avec droit de jouir aux dits marchés et foires de tous droits, profits et émoulements et mesme avec droit de faire bastir halle et estaux à ce sujet".

Les deux dernières foires ainsi que le marché du vendredi avaient été concédés à l'abbaye du Tronchet par le roi de France, Henri IV, par lettres patentes de mai 1598.

A côté de ces revenus, il faut faire figurer les charges. Il était dû des charges : -- A la fabrique de Plerguer, "paroisse où l'abbé du Tronchet était seigneur patron présentateur et seul décimateur" : -- Au vicaire perpétuel de cette même paroisse ; -- Au chapitre de Dol ; -- Aux recteurs et vicaires de Saint-Pierre, Pleudihen, Plesder, Saint-Hélen et Baguer-Pican ; -- Aux pauvres des paroisses de Plerguer, Miniac, Saint-Pierre, Pleudihen, Cuguen et Tressé.

Il fallait, en outre, payer les décimes qui montaient en 1790 à 1158 liv., faire garder et entretenir les bois et conserver en bon état les états claustraux, l'église, l'abbatiale, les métairies, moulins, choeurs et chanceaux, etc<sup>49</sup>...

Parmi les aumônes faites aux habitants de Plerguer pour les religieux du Tronchet, notons celles-ci : Le Jeudy Saint : les moines lavaient les pieds à 13 pauvres et donnaient à chacun d'eux un pain de 3 livres, 1 hareng blanc et 3 sols monnaie ; -- A la fête de Noël, ils fournissaient une charretée de paille qu'on étendait dans l'église de Plerguer pour la messe de minuit ; -- A Paques, ils donnaient une "buce de vin breton" que l'on distribuait aux fidèles immédiatement après la communion pascale<sup>50</sup> -- A la Trinité, ils faisaient partager 60

<sup>45</sup> Attachés devant la maison de la métairie des lauriers

<sup>46</sup> Déclaration de l'évêque de Dol en 1575.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Dom Morice, Pr. de l'Histoire de Bretagne, I, 1049.

<sup>49</sup> Déclarations de 1790, communiquées par M.A. Charil de Masures.

<sup>50</sup> Mgr. Thoreau, évêque de 1660 à 1692, supprima la distribution du vin pascal à Plerguer mais autorisa la continuation de l'usage de la paille à Noël.

boisseaux de seigle entre les pauvres de la paroisse. En un mot, ils étaient vraiment les bienfaiteurs de Plerguer, tout en étant les seigneurs du lieu<sup>51</sup>.

### **Les Prieurés**

Plusieurs prieurés ressortaient de l'Abbaye du Tronchet :

- Saint-Lunaire de la Barre, au village de La Barre en Plerguer, évêché de Dol. La chapelle priorale se trouvait à gauche de la route en allant vers Dinan.
- La Chattière, se trouvait en la paroisse de Tremblay, évêché de Rennes.
- Saint-Lunaire de l'Hostellerie, en la paroisse de Pleudihen, évêché de Dol.
- Notre-Dame de Lillemer<sup>52</sup>, évêché de Dol.
- Saint-Columban de la Marre-Ferron, en la paroisse de Miniac-Morvan, évêché de Dol.
- Saint-Denis de la Roche-Montbourcher, en la paroisse de Cuguen, évêché de Dol.
- Saint-Pierre et Saint-Paul de Roz-Landriuec, évêché de Dol. Le prieuré se trouvait près du bourg.
- Saint-Petrec, en la paroisse de Plerguer, évêché de Dol.
- Saint-Nicolas du Vieux-Chastel, en la paroisse de Saint-Coulomb, évêché de Dol.

### **Les biens de l'Abbaye à la Révolution**

Par suite de l'introduction de la commende au Tronchet, il avait fallu diviser les biens de l'abbaye. Quand vint la Révolution, l'abbé commendataire avait environ les deux tiers de tous les revenus, et les moines gardaient le reste. Le 4 janvier 1790, l'abbé du Tronchet déclara jouir de sa maison abbatiale<sup>53</sup> ; du moulin du Tronchet ; des métairies des Lauries, du Petis Maistre et de Saint-Yrieuc ; des dîmes de Plerguer, Pleudihen, Saint-Suliac, Miniac-Morvan, Saint-Pierre de Plesguen et Cuguen ; d'une portion des bois du Tronchet. Le tout montant à 10.210 liv de vente avec 3.069 liv de charges. Restait net à l'abbé 7.141 liv.

De son côté, le 24 février 1790, Dom Gouallic, prieur du Tronchet, déclara que les religieux avaient la jouissance du monastère et de son enclos ; de la métairie de Lessonnière, de quelques dîmes et rentes ; d'une partie du bois du Tronchet, etc... Le tout montant à 5.900 liv de vente avec 1.851 liv de charges plus 882 liv d'intérêts dus pour des sommes empruntées par eux ; restait donc de revenu net à ces religieux : 3.167 liv<sup>54</sup>. Le dernier abbé du Tronchet jouissait en outre de cette abbaye, de la chantrerie de Vincennes estimée 5.667 liv, et d'une pension de 1.680 liv sur l'évêché de Vannes, de sorte qu'il avait en tout un peu plus de 14.000 liv de rente, toutes charges déduites<sup>55</sup>.

### **Sceaux<sup>56</sup>**

Le plus ancien sceau de l'abbaye du Tronchet venu à notre connaissance est de la fin du XII<sup>ème</sup> : de forme ovale, il représente la Sainte-Vierge debout et couronnée" ; un manteau royal complètement ouvert par devant, recouvre ses épaules et retombe par derrière. Elle est vêtue d'une longue robe ceinte sur les hanches, et elle ouvre les bras. Sa main droite tient un livre et la gauche est simplement étendue en signe de protection<sup>57</sup>.

La légende porte : *SIGILLUM SANCTE MARIE DE TRUNCHETO.*

<sup>51</sup> Arch. Dép. 35, 1 H 3, C 1293.

<sup>52</sup> Au XIII<sup>e</sup> siècle seulement.

<sup>53</sup> Celle-ci ne figurait alors que pour mémoire, étant tombée en ruine depuis quelque temps et ayant été par suite supprimée en 1782

<sup>54</sup> Déclarations de 1790.

<sup>55</sup> Arch. Dép. 35, 1V, 29

<sup>56</sup> Description, Guillotin de Corson, Pouillé, I, pp 236 et ss.

<sup>57</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux, LXXXVI, p. 773.

Un autre sceau, de 1303, est appendu à l'adhésion du monastère du Tronchet au procès du pape Boniface VIII. Il est ogival et représente la Sainte-Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus mais la gravure en est barbare<sup>58</sup>.

Légende : *SIGILLUM CAPITULI BEATE MARIE (De Truncheto)*

Le sceau de Josse, abbé du tronchet, appendu à l'acte d'adhésion du monastère au procès du pape Boniface VIII en 1303. Ce sceau est ogival et représente un abbé sur un champ fretté<sup>59</sup>.

Légende : + *S. FRIS JO CETI ABB. B. MAR. DE TRUNCHETO*. (Sigillum fratris Joceti abbatis Beatoe Marioe de truncheto). Adhésion faite en accord avec son monastère.

Enfin, en 1698, l'abbaye du Tronchet fit enregistrer les armoiries suivantes : de sable à une crosse d'argent accostée de deux fleurs de lys d'or.

Sceau de l'abbé Gilles Ragueneil, XXII<sup>e</sup> abbé du Tronchet. (1457)

Il est ogival, représente la Sainte-Vierge assise dans une chaise à l'antique, sous un dais, et tenant entre ses bras le divin Enfant-Jésus ; au-dessus, sous une petite arcade, est agenouillé Gilles Ragueneil, revêtu de son froc monacal et accoté de deux écussons timbrés chacun d'une crosse et portant ses armoiries : écartelé d'argent et de sable au lambel de l'un en l'autre.

### **Chateaubriand au Tronchet**

Chateaubriand, dans ses Mémoires d'outre-tombe, évoque l'abbaye du Tronchet en termes poétiques teintés de nostalgie. Enfant, se rendant de Combourg à Saint-Malo avec M. de la Morandais il fit une halte au Tronchet :

"Plus loin, on vit aussi du bien de famille, au Tronchet, près la forêt du Mesnil. Sept cents ans auparavant, les seigneurs de Combourg avaient fondé là, prétendaient-ils, une abbaye bénédictine, tombée plus tard en décadence à l'époque maudite de la commende, réformée dans les larmes du repentir par l'intrépide Noël Mars et s'éteignant insensiblement sous la crosse négligente de dom Jean-Jacques Provost de la Boissière de Boisbily".

C'est là que mourra recteur un des maîtres de Francillon, le savant Caperan, orientaliste parmi des gens qui écorchaient le français, le "rimeur obstiné" de Duine qui entreprenait de mettre en vers toute la Bible ; son esprit mourra avant son corps et l'on dressera à sa mémoire une pyramide gravée d'une facétieuse épitaphe en lettres grecques.

Nos deux cavaliers avaient faim :

"Nous nous arrê tâmes pour dîner à une abbaye de Bénédictins, qui, faute d'un nombre suffisant de moines venait d'être réunie à un chef-lieu de l'ordre. Nous n'y trouvâmes que le père procureur, chargé de la disposition des biens meubles et de l'exploitation des futaies. Il nous fit servir un excellent dîner maigre, à l'ancienne bibliothèque du prieur : nous mangeâmes quantité d'œufs frais, avec des carpes et des brochets énormes. À travers l'arcade d'un cloître, je voyais de grands sycomores qui bordaient un étang. La cognée les frappait au pied, leur cime tremblait dans l'air, et ils tombaient pour nous servir de spectacle. Des charpentiers, venus de Saint-Malo, sciaient à terre des branches vertes, comme on coupe une jeune chevelure, ou équarrissaient des troncs abattus. Mon cœur saignait à la vue de ces forêts ébréchées et de ce monastère déshabité. Le sac général des maisons religieuses m'a rappelé depuis le dépouillement de l'abbaye qui en fut pour moi le pronostic".

Les sycomores n'étaient sans doute que des peupliers, des érables ou des platanes, mais l'enfant rêvait, songeant peut-être aux vers qu'il écrira trente-quatre ans plus tard au Mesnil

<sup>58</sup> Douët d'Arcq, Inventaire des Sceaux de France.

<sup>59</sup> Douët d'Arcq, Inventaire des Sceaux, n° 9143.

pour le mariage d'un neveu. Mais nous retenons avec émotion qu'il souffrit de voir les arbres mourir, surtout le plus bel arbre, le couvent, foyer spirituel que l'or diabolique avait éteint<sup>60</sup>.

**Etat actuel**

Il ne reste aucun vestige de la première abbaye fondée au XII<sup>e</sup> s. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur la démolirent et en employèrent les matériaux quand ils reconstruisirent l'abbaye au XVII<sup>e</sup> s : ce qui demeure debout est donc de cette dernière époque. Le premier monastère devait être au bord du ruisseau. La nouvelle abbaye est sur une colline dans une position plus salubre. Naguère on voyait dans une muraille du couvent l'inscription suivante, gravée sur une pierre ardoisine et rappelant les motifs de la translation de l'abbaye :

*PROPTER MORBOS INCURABILES,  
PARALYSUM ..... TRANSFERTUR MONASTERIUM  
ARCHITECTA ..... PRIORE<sup>61</sup>.*

Ce texte latin veut dire que l'emplacement de l'ancien monastère étant insalubre, on décida de bâtir le monastère actuel. Priore architectura veut dire Prieur architecte et ce prieur architecte fut probablement Dom Constant Navarin qui bénit la première pierre du monastère le 11 juillet 1642 et qu'on appelle aussi parfois dans les actes, Constantin de Navarre ou Navarre<sup>62</sup>.

L'abbaye fut pillée et saccagée pendant la révolution française et elle fut en partie démolie puisqu'en 1854 on vendit une partie de ses pierres pour la construction des quais de Saint-Servan et pour l'édification du presbytère de Roz-Landrieux. Des paroissiens luttèrent pour sauver l'édifice, en 1803 l'église abbatiale sera rendue au culte comme chapelle de Plerguer. L'abbé Caperan, dès 1810, tenta de redonner vie aux ruines, et obtint en 1826 que le Tronchet soit érigé en paroisse par ordonnance royale de Charles X en date du 16 avril. Les habitants du village du Tronchet se cotisèrent pour acheter la maison conventuelle cette même année 1826. En 1856, l'architecte Albert Beziers-Lafosse sauvera l'édifice en réduisant le chœur et en restructurant le bâtiment. Ces travaux d'envergure sauveront l'abbaye de la destruction totale.

De nos jours. Le Tronchet a été érigé en paroisse distincte de Plerguer. Le recteur habite ce qui reste de l'abbaye et l'église abbatiale est devenue paroissiale. L'ancien manoir abbatial est complètement transformé maintenant. Les bâtiments claustraux ruinés par la Révolution offrent un pittoresque aspect. Le monastère était de forme carrée et entourait un cloître intérieur. Toute la partie orientale du couvent, dont l'entrée principale était de ce côté, est maintenant détruite. Il ne reste debout que le bâtiment méridional transformé en presbytère ayant 5 fenêtres de façade.

L'entrée occidentale, visitée de nos jours, était autrefois la porte réservée aux pauvres et où se faisait la distribution des aumônes. Quoique complètement découvert, le cloître est encore presque complet. Les arcades en plein cintre reposent sur des piliers carrés, chaque côté formant 8 travées, à 75 m de longueur. Sans être monumental, ce cloître ruiné est intéressant à voir et mérite d'être conservé.

L'église abbatiale, encore existante et toujours consacrée au culte, se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit. La façade présente une porte flanquée de colonnes, de niches et de pilastres dans le style du XVIII<sup>e</sup> siècle. La tour posée au milieu, est couronnée par trois petits dômes superposés. Au su sont deux portes, l'une ouvrant sur le cloître. Dans le chœur, il reste encore quelques unes des anciennes stalles, au nombre de vingt-quatre.

<sup>60</sup> Le Rouget de Dol, Les années doloises de Chateaubriand, n° 67, 1995, p. 30.

<sup>61</sup> Note de M. l'abbé Paris-Jallobert.

<sup>62</sup> Pouillé, op. cité, I, p. 237.

Les restes de l'abbaye tels que nous les connaissons ont été inscrits à l'inventaire des monuments historiques le 26 juillet 1933.

## **Catalogue historique des abbés**

### **Abbés réguliers**

GAUTIER I<sup>er</sup>. Quoiqu' il ne soit pas sûr que Gaultier, fondateur du Tronchet, ait porté le titre d'abbé, il ne faut pas omettre son nom dans la liste des supérieurs de la communauté religieuse qu'il réunit le premier ; il est appelé dans les actes du temps *magister fratrum de Truncheto*.

RAOUL est considéré comme le premier abbé du Tronchet ; il était contemporain d'Étienne de Fougères, évêque de Rennes, mort en 1178, d'Albert, évêque de Saint-Malo et de Roland, doyen d'avanches, mort en 1184.

GUILLAUME fut commis par le pape pour juger avec Pierre, évêque de Saint-Malo, le différend que les religieux de la Vieuxville avaient avec Guillaume Jourdan et Ruellon Baudouin dans la paroisse de Baguar<sup>63</sup>. L'histoire manuscrite du Tronchet, par Dom Germain, dit que Guillaume mourut très regretté de ses religieux<sup>64</sup>.

GAUTIER II reconnut le 15 août 1207 que son monastère avait d'abord été une dépendance de l'abbaye de Tyron, et que l'abbé de Tyron l'avait érigé en abbaye soumise à sa juridiction<sup>65</sup>.

JEAN I<sup>er</sup> devint abbé vers 1238, il l'était en 1232, suivant une charte de Saint-Florent, concernant le pont à Dinan. Au mois d'août 1234, il fit un accord avec les religieux de Marmoutiers au sujet d'un domaine voisin de Combourg. Il céda en juillet 1244 au chapitre de Dol les dîmes d'Espiniac, que lui avait donnée Mathilde, dame de Landal, pour celles de Pleudihen, et en 1246 à Thomas de Rochefort, chevalier, la terre du Val-Hervelin, pour les dîmes de Saint-Suliac<sup>66</sup>.

NICOLAS fit preuve d'une sainte humilité et d'un grand amour de la justice. Il reconnut en 1258, le samedi avant le dimanche Loetare, que l'élection des abbés du Tronchet appartenait à l'abbé de Tyron.; une bulle de Rome, obtenue par Nicolas, archidiacre de Dol, donna lieu à cette reconnaissance. L'archidiacre y avait fait insérer, sans la participation des religieux, le droit d'élire leurs abbés. Nicolas ne voulut pas se prévaloir de cette clause, et y renonça<sup>67</sup>.

MARTIN contracta une société de prières avec la communauté de Saint-Melaine de Rennes, au mois de janvier 1289. On ne sait pas le jour de sa mort ; le jour en était marqué au 14 mai dans l'obituaire des Cordeliers d'Angers.

Pierre MAHE lui succéda et fut confirmé abbé par Jean Mahé, évêque de Dol, son parent. Ce prélat fonda, en 1273, un anniversaire pour sa famille dans l'église du Tronchet. L'année suivante, Pierre fit une société de prières avec Simon, abbé de Saint-Jacut. On voit par cet acte que ces 2 abbés s'engagèrent mutuellement à ce qui suit : l'abbé étranger serait reçu dans le monastère associé avec les mêmes honneurs que dans son propre couvent. Les religieux jouiraient d'un privilège semblable. Si un moine venait même à être en désaccord avec son abbé, il serait reçu dans le couvent étranger et entretenu jusqu'à ce que la paix fût réglée entre lui et son supérieur. Cette association ne serait pas rompue par la mort et les prières se feraient dans chaque monastère pour les confrères étrangers défunts comme pour les moines du lieu<sup>68</sup>.

---

<sup>63</sup> Cette paroisse se nomme aujourd'hui Baguer.

<sup>64</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux.

<sup>65</sup> Dom Morice, op. cité, I, 809.

<sup>66</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux.

<sup>67</sup> Dom Morice, op. cité, I, 970.

<sup>68</sup> Anciens évêchés de Bretagne, IV, 287, 288.

Cet abbé mourut le 26 août, d'après le nécrologe de Saint-Florent. La famille Mahé était originaire de l'évêché de Rennes et portait pour armoiries trois chevrons.

THOMAS reçut la visite de Jean, abbé de Tyron, après la Saint-Martin d'hiver 1282 et reconnut le droit qu'avait ce dernier de corriger les abus qui pourraient s'introduire au Tronchet<sup>69</sup>. Cette visite se renouvela le 9 juillet 1294, et Thomas y prêta avec ses religieux serment d'obéissance à l'abbé de Tyron. Il vivait encore en 1297.

JOSSE alias JOSSERAND, alias JOCET, reçut en 1301, le jeudi après la Nativité de Notre-dame, la visite de Simon, abbé de Tyron<sup>70</sup>. L'année suivante il s'excusa de ne pouvoir assister au chapitre général de Tyron. Il mourut en 1309, et ses religieux écrivirent à l'abbé de Tyron le samedi avant le dimanche *Invocabit me*, tant pour lui annoncer la mort de leur abbé, que pour le prier de leur en donner un autre.

MATHIEU écrivit à l'abbé de Tyron le lundi de la Pentecôte 1334 pour s'excuser de ne pouvoir assister au prochain chapitre général indiqué pour la fête de la Trinité. Il assigna à ses religieux les dîmes qu'il avait dans la paroisse de Plerguer et le trait du Bourg-Beillac, en celle de Miniac-Morvan, pour subvenir à leurs dépenses d'ornements, vêtements et chaussures. Mathieu vivait encore en 1340.

Guillaume PEPIN s'excusa en 1343 de ne pouvoir, à cause des guerres civiles de Bretagne, se rendre au chapitre général de Tyron indiqué pour le lundi de la Trinité à cause des guerres civiles de Bretagne. Il renouvela les mêmes excuses en 1353 et mourut au mois de décembre de l'année suivante comme le prouve une lettre des religieux du Tronchet demandant le 9 décembre 1354 un nouvel abbé à celui de Tyron. Nous ne savons pas s'il appartenait à la famille Pépin de l'évêché de Rennes portant : d'azur au chevron, componné de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent, ou à la famille Pépin de l'évêché de Dol portant : d'argent au pin de sinople chargé de 3 pommes d'or, une bande d'azur brochant.

Guillaume GALIOT, fut, en 1355, élu et confirmé abbé du Tronchet par l'abbé de Tyron. Il écrivit l'année suivante à l'abbé de Tyron pour s'excuser de ne pouvoir assister au chapitre général, à cause des guerres. Il fit la même démarche le 12 mai 1368. Il reçut des lettres confirmant son élection de la part du pape Urbain V, datées de décembre 1369. Il mourut le 3 juin 1374 et les religieux du Tronchet écrivirent le lendemain à Tyron pour demander un nouvel abbé.

Jean BELIN, religieux de Tyron, fut sommé le 12 juin 1374 d'accepter l'abbaye du Tronchet, à laquelle il avait été nommé par Jean, abbé de Tyron. On ne sait s'il accepta<sup>71</sup>.

Robert PEPIN reconnut le 7 juin 1378 que son monastère était anciennement une celle de l'abbaye de Tyron ; et que cette celle avait été érigée en abbaye par un abbé de Tyron ; et que cet abbé avait droit de visite et de correction, tant sur l'abbé que sur les religieux du Tronchet. En novembre 1383, Robert Pépin fit un acte de société de prières avec les religieux de Saint-Gildas des Bois. Il remplaça Guillaume de Trébiguet, nommé abbé de Redon, comme abbé de Sainte-croix de Quimperlé le 26 mai 1384

Guillaume LE ROUX (Rufus), abbé de Saint-Meen et du Tronchet depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1384, mourut au mois de mars 1400, suivant le nécrologe de Saint-Meen. On ne sait qui l'avait pourvu, mais, il paraît par la suite que la communauté du Tronchet cherchait à se soustraire à la juridiction des abbés de Tyron, et qu'elle était soutenue par les évêques de Dol. Il remplaça Guillaume de Trébiguet comme abbé de Redon. Guillaume Le Roux au moment de prendre la charge de Redon se trouva confronté à un revirement de Guillaume de Trébiguet, qui contesta l'accord. Le conflit fut porté jusqu'à Avignon et après moult délibération des cardinaux et du pape Benoit XII, une sentence définitive fut prononcée :

<sup>69</sup> Dom Morice, op. cité, I, 4062.

<sup>70</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux.

<sup>71</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux.

Guillaume le Roux était débouté de sa demande et silence perpétuel lui était imposé. "Nous déclarons, ajoutais le pape, que ni l'un ni l'autre des parties en litige n'a le droit sur l'abbaye et, s'il convient d'y pourvoir, nous voulons que toutes deux en soient privées ; nous considérons le monastère même comme vacant, réservant au Saint-Siège le soin d'y nommer. Cette sentence prononcée le 17 novembre 1395, ne fut signifiée aux intéressés que le 5 janvier 1396. Aux mêmes dates Raoul de Ponbriant fut désigné abbé de Redon. Ce qui fut reproché aux deux Guillaume, c'est que leur accord était de la simonie. Guillaume De Trébiguet, qui était redevenu simple moine à Redon tenta encore de s'opposer à la nomination et à l'arrivée de Raoul. Si bien qu'en avril 1396, le pape demanda aux évêques de Nantes, Vannes et d'Angers d'intervenir, d'obliger Guillaume à quitter l'abbaye et aux moines à jurer obéissance à Raoul, sous peine d'excommunications.

Raoul TOURNEVACHE fut élu par les religieux du Tronchet eux-mêmes, le 13 juin 1393, sans l'assentiment de l'abbé de Tyron contre lequel il plaidait en 1399 et 1402. Jusqu'alors l'abbaye du Tronchet s'était volontiers soumise à celle de Tyron mais, à partir de cette époque, on voit qu'elle cherche à se soustraire à cette juridiction. Il paraît que les évêques de Dol soutinrent les religieux du Tronchet dans ces idées d'indépendance qui aboutirent contre leur gré à la destruction de l'esprit religieux dans l'abbaye. Cet homme paraît avoir été intrus contre l'usage.

JEAN mourut en 1420, selon l'histoire du monastère.

Thibaud DE BAULON obtint des provisions de Rome sur une prétendue démission faite en sa faveur par le précédent, Mais cette démission fut déclarée fausse par Etienne, évêque de Dol, auquel le pape avait écrit de prendre des informations à ce sujet. La famille de Baulon, originaire du bourg de ce nom, portait : de vair au sautoir de gueules

Alain COSTARD fut élu en 1422 par les religieux du Tronchet eux-mêmes mais l'abbé de Tyron s'opposa à son élection et le cita à comparaître devant lui. Alain appela de cette citation au pape qui renvoya l'affaire à l'évêque de Dol. Ce dernier la jugea en sa faveur et déclara qu'il suffisait que l'abbé du Tronchet fut élu par sa communauté et confirmé par l'évêque diocésain. Alain Costard demeura tranquille par suite et, en 1432, il s'intitulait "abbé du Tronchet par la grâce de Dieu". La famille Costard, sortie de l'évêché de Saint-Malo, porte : d'argent à la fasce givrée de sable.

Gilles RAGUENEL appartenait, semble-t-il, à l'illustre famille des vicomtes de La Bellière. Il fut élu par les religieux du Tronchet sans la participation de l'abbé de Tyron. L'évêque de Dol le confirma et le bénit dans son manoir des ormes. En 1436, il soutint un gros procès contre le sire de Coëtquen, souscrivit en 1452 au concordat passé entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol et mourut en 1473. Le sceau de cet abbé en 1457 est ogival et représente la sainte vierge assise dans une chaise à l'antique, sous un dais et tenant entre ses bras le divin enfant Jésus. Au-dessous, sous une petite arcade, est agenouillé Gilles Ragueneil, revêtu de son froc monacal et accosté de 2 écussons timbrés chacun d'une crosse et portant ses armoiries : écartelé d'argent et de sable au lambel de l'un et l'autre<sup>72</sup>.

ALAIN est indiqué comme abbé du Tronchet dans un acte de Boquen daté de 1473 ; c'était l'année de son élection. Il mourut vers 1478.

François de BEAUCHESNE obtint ses bulles en 1478 et fut mis en possession de son abbaye par le sire de Coëtquen, grand-maître d'hôtel de Bretagne, commissaire du duc de Bretagne à cet effet. Le 22 juillet de l'année suivante, Jean, cardinal d'Angers et légat du Saint-Siège accorda à l'abbé du Tronchet le droit de porter l'anneau, la mitre et les autres ornements pontificaux. En 1484, François de Beauchesne obtint encore de Jean, évêque d'Albano, le droit d'avoir un autel portatif. La famille de Beauchesne, originaire de l'évêché de Nantes, porte : de gueules à la croix d'or.

---

<sup>72</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux. Potier de Courcy, Nobiliaire de Bretagne.

Jean Du CHASTELIER obtint des lettres de sauvegarde pour son monastère en 1486.

Hugues DE MALEZIER, religieux de Marmoutier, et régent au collège de cette abbaye établi à Paris, fut élu en 1496 par l'abbé de Tyron mais les moines du Tronchet refusèrent de le recevoir. Hugues de Malezier essaya de se faire maintenir par une sentence juridique du 12 avril 1499. Ce fut en vain, son élection fut définitivement annulée.

### **Abbés commendataires**

Tristan DE VENDEL, issu des seigneurs de Vendel, évêché de Rennes, docteur en droit, protonotaire apostolique, chanoine de Dol, trésorier de la Magdeleine de Vitré et recteur de (Saint-Pierre) Plesguen, combattit vigoureusement les prétentions d'Hugues de Malezier, qui continuait de se dire abbé du Tronchet. Grâce à la faveur dont il jouissait à Rome, il fut maintenu en possession de son abbaye le 23 septembre 1508 malgré les efforts de l'abbé de Tyron. Il reçut au Tronchet, l'année suivante, les religieux de Saint-Melaine que la peste avait forcés d'abandonner Rennes. En témoignage de reconnaissance, le cardinal Robert Guibé, évêque de Vannes et abbé commendataire de Saint-Melaine, accorda à l'abbé et aux moines du Tronchet des lettres de confraternité et d'association de prières fort étendues. Furent témoins de cet acte : nobles et vénérables Gilles de Chateaubriand, fils aîné de noble et puissant Guillaume, seigneur de Beaufort en Plerguer et du Plessix-Bertrand en Saint-Coulomb, avec Jacques de Vendel, sieur du Vauluisant, et Théobald du Cleuz, seigneur de Martigné. Il siégea par procureur aux états de Bretagne de 1524<sup>73</sup>. Tristan de Vendel ménagea beaucoup sa communauté du Tronchet. Il fit en son église abbatiale quelques fondations assises sur ses terres patrimoniales de Lessonnière et de Coëtuhan et mourut regretté de ses religieux en 1533. Vendel fut troublé dans sa possession par l'abbé de Tyron ; mais le Saint-Siège le maintint et débouta l'abbé de ses prétentions. Tristan de Vendel portait : de gueules à trois gantelets d'argent posés en pal. On voit encore les armoiries de cet abbé, timbrées d'une crosse, dans l'église de Montreuil-sous-Pérouse, paroisse où sa famille possédait le manoir du Plessix-Vendel.

François DE LAVAL, fils naturel de Guy XVI, comte de Laval, et d'Anne d'Espinay, trésorier de la collégiale de Vitré, et plus tard abbé commendataire de Paimpont et du Tronchet, fut nommé évêque de Dol par le roi François I<sup>er</sup> en 1528. On prétend que le Chapitre de Dol refusa de recevoir François de Laval dans le chœur de sa cathédrale, à cause de sa naissance illégitime, et que, par suite, ce prélat plaça son trône dans la chapelle Saint-Sébastien de la même église, où l'on voyait autrefois sa statue, le représentant agenouillé, au haut d'une colonne ornée de son écusson et de la date 1537 ; toujours est-il que Mgr de Laval se fit légitimer en 1539. Il fit, au reste, beaucoup de bien à l'Église de Dol, et finit par se faire aimer de son clergé et de ses diocésains. Aumônier ordinaire du roi de France. Abbé commendataire de Paimpont, prise de possession le 11 novembre 1530. Prieur commendataire de Sainte-Catherine près Laval. Archidiacre de Rennes. Doyen de Quintin. Trésorier de la collégiale de la Madelaine de Vitré. Il fut pourvu de l'abbaye du Tronchet en 1534, il mourut le 2 juillet 1554 et fut inhumé dans sa cathédrale de Dol. Armes : écartelé : au 1<sup>er</sup> d'azur à trois fleurs de lys d'or qui est France ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur qui est Montmorency-Laval ; au 4<sup>e</sup>, d'azur à trois fleurs de lys d'or et au bâton componné d'argent et de gueules qui est Evreux, sur le tout, de gueules au lion d'argent qui est Vitré.

Louis d'ESPINAY, fils de Guy seigneur d'Espinay et de Louise de Goulaine, protonotaire apostolique, chantre et chanoine de Rennes, prieur de Notre-Dame de Vitré, obtint l'abbaye du Tronchet par la faveur dont il jouissait près du cardinal de Bourbon, à la maison duquel il était attaché. Il siégea en qualité d'abbé dès 1558. Mais comme le cardinal fit encore acte d'autorité

<sup>73</sup> Procuracy pour prêter serment de fidélité au roi, CHAN, Trésor des Chartes, J 818, (34) original sur parchemin scellé, 3 novembre 1524.

au Tronchet en 1560, on ne sait plus au juste quand et à quelles conditions se fit la cession de l'abbaye entre ces deux personnages. Toujours est-il que Louis d'Espinay quitta l'état ecclésiastique, rentra dans le monde et s'y maria trois fois<sup>74</sup>. Armes : "d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or"

René MASSE, alias de la Masse était abbé du Tronchet en 1567 et 1584 d'après les annales de ce monastère. La famille MASSE, en Provence, porte : coupé au 1er d'azur et lion passant d'or, au 2e de gueules à trois pals d'or.

Charles D'ESPINAI, fils de Guy d'Espinay et de Louise de Goulaine, évêque de Dol (1558-1591). "D'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé, langue et couronné d'or". Poète et théologien, se fit remarquer par son érudition au concile de Trente. Chanoine et chantre de Saint-Pierre de Rennes, prieur de Gahard et de Bécherel, abbé de Gildas-des-Bois, fut pourvu de l'évêché de Dol le 29 mai 1560, il ne fut consacré que le 16 septembre 1565. Il tarda à se consacrer à ses devoirs épiscopaux mais restaura le château des Ormes, maison de campagne des évêques de Dol. Il n'hésita pas à user du titre "d'archevêque de Dol" et, vieillard, à soutenir l'épée défaillante d'Antoine d'Espinay, son frère gouverneur de Dol. Il obtint l'abbaye du Tronchet, après la mort du sieur de La Masse, et la posséda jusqu'à son décès. Il décéda le 12 septembre 1591 (ou 1594). Son "riche et honorable tombeau" disparut aussi en 1742. Les d'Espinay étaient cousins de François I<sup>er</sup>.

Pierre LE BOUTEILLER, fils de Léonard Le Bouteiller et de Mathée Chauvin, chanoine, chantre et scholastique de Dol, embrassa le parti de la ligue et obtint l'abbaye du Tronchet par la faveur du duc de Mercœur. Il reçut ses bulles le 11 novembre 1592. Mais le roi nomma de son côté, abbé du Tronchet, Daniel Plumereau qui fut maintenu par arrêt du Parlement de Bretagne. Toutefois. Pierre Le Bouteiller prêta serment à la chambre des Comptes de Bretagne en 1596 puis il disparut aussi bien que son concurrent évincé à la paix générale de 1598. Pierre Le Bouteiller portait un lion pour armes.

François LE PREVOST, trésorier, chanoine et vicaire général de Rennes, fut nommé abbé du Tronchet en 1597 par Henri IV. Le Pape Clément VIII confirma sa nomination en 1598 et il prêta la même année serment de fidélité au roi. Il est à remarquer que cet abbé reçut ses bulles comme successeur de Charles d'Espinay, sans qu'il fût fait mention de Pierre Le Bouteiller. François Le Prévost assista aux Etats de Bretagne en 1598, 1599, 1600 et 1602. Il mourut au Tronchet et fut inhumé dans son église abbatiale. D'après M. De Courcy<sup>75</sup>, François Le Prévost appartenait à une famille noble de l'évêché de Rennes portant : de gueules au lion (léopardé) d'argent, armé, lampassé et couronné d'or<sup>76</sup>.

Jean LE PREVOST, frère du précédent, et comme lui trésorier, chanoine et vicaire général de Rennes et de plus aumônier du roi, devint abbé du Tronchet en 1603. Il avait vécu longtemps dans le monde, avait été marié, et devenu veuf, s'était fait prêtre. Il siégea aux Etats de Bretagne en 1604 et 1605 et ne prêta serment au roi qu'en 1607 et introduisit, le 9 octobre de la même année, les Pères de la Société de Bretagne dans son abbaye. Il mourut en 1608, à Rennes à son hôtel de La Trésorerie, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville. Armes : de gueules au lion léopardé d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

François DE MONTMORENCI, fils d'Anne, marquis de Tury, et de Marie de Beaune, n'avait que 24 ans quand le roi le nomma abbé du Tronchet le 18 mars 1608. Il maintint en son abbaye les Pères de la Société de Bretagne, qui y tinrent leur chapitre général en 1622. Toutefois, en 1640, François de Montmorency renonça à l'état ecclésiastique, résigna l'abbaye du Tronchet et celle de Molesnes au diocèse de Limoges, dont il était également pourvu et

<sup>74</sup> Du Paz, Histoire Généalogique de Bretagne.

<sup>75</sup> Potier de Courcy, Pol. Nobiliaire et armorial de Bretagne. - 6e éd. - Mayenne : Impr. de la Manutention, 1986. - 2 vol. Reprod. en fac-sim. de l'éd. de 1890-1895.

<sup>76</sup> Bibliothèque Nationale, Blancs Manteaux. Nobiliaire de Bretagne.

épousa Catherine Roger<sup>77</sup>. Armes : d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérisons d'azur

Charles DE ROSMADEC, Fils de Mathurin de Rosmadec et de Jeanne de Trogo, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession du Tronchet le 26 septembre 1640. Il siégea en qualité d'abbé aux Etats de Bretagne en 1640, 1643 et 1645. Les grandes réparations que son prédécesseur lui avait laissées à faire le déterminèrent à se démettre en 1648. Continuant l'oeuvre de la réforme de son monastère, il appela au Tronchet "les Pères de la Congrégation de Saint-Maur pour y remplacer ceux de la Société de Bretagne alors dissoute. Nommé à l'évêché de Vannes en 1647, et sacré le 11 octobre 1648, par René de Rieux, évêque de Léon, assisté par les évêques de Dol et de Saint-Brieuc, il résigna son abbaye pour prendre possession de son siège. Devenu plus tard abbé de Paimpont et archevêque de Tours en 1671, il n'occupa que peu de temps ce siège. Il mourut aux Eaux-Bonnes au mois d'avril 1672<sup>78</sup>. Armes : partie d'argent et d'azur de six pièces.

Antoine-Denis COHON, évêque de Dol (1644-1648). "D'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'un soleil de même, et en pointe de trois étoiles d'or rangées en fasce". Né à Craon, en Anjou, le 4 septembre 1595, d'un pauvre fabricant ou marchand de chandelles. Prédicateur du roi. Venant de l'évêché de Nîmes (1633-1644), il permuta son siège avec celui d'Hector d'Ouvrier. Cette translation fut agréée par le roi le 19 février 1644. Cohon ne vint à Dol qu'en février 1645. Il fut peu à Dol, sa fonction de prédication l'obligeant à rester presque perpétuellement à la Cour. Ennuyé de cette charge doloise, il s'en débarrassa en l'offrant contre plusieurs bénéfices à Robert Cupif, évêque de Léon et qui venait d'être forcé de quitter son siège. Il mourut le 7 novembre 1670, après avoir retrouvé son siège de Nîmes. Il prit possession de l'abbaye le 23 avril 1649. Il ne produisit point de bulles, et on croit qu'il n'en a jamais eu.

LOUIS BERRYER, chanoine et archidiacre de Paris, obtint l'abbaye du Tronchet en 1671, n'étant âgé que de seize ans. Il fit beaucoup de bien à son monastère dont il acheva l'église abbatiale, commencée par ses prédécesseurs. Mais le 13 janvier 1679, il permuta avec le suivant l'abbaye du Tronchet contre l'abbaye de Lonlay au diocèse du Mans. Armes : d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'azur et en pointe d'une aigle de même.

Jules de GOTH de ROILLAC d'EPERNON, fils de Louis duc d'Épernon et d'Anne Viallard, conseiller et aumônier du roi, prit possession du Tronchet le lundi après la Pentecôte 1680<sup>79</sup> et céda Lonlay au précédent. Il portait un nom illustre ; mais il ne paraît pas en avoir été l'héritier légitime ; car le dernier rejeton de la maison d'Épernon, le marquis de Rouillac, mourut à Paris en 1662, ne laissant qu'une fille, qui ne vécut que jusqu'à l'âge de seize ans. Armes : d'or à trois fascées de gueules.

Claude FYOT DE VAUGIMOIS, naquit à Dijon le 31 août 1689, d'Anselme Vyot, seigneur de Vaugimois, conseiller au Parlement de Bourgogne, et d'Anne Valon, et fut nommé abbé du Tronchet le 14 mai 1712 ; il n'était que sous diacre et étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris lorsqu'il prit possession, par procureur, de son abbaye le 28 septembre de la même année. "Ce fut un moment de piété, et il remplit avec édification, pendant longtemps, la place de supérieur du séminaire de Saint-Irénée, à Lyon ; on a de lui plusieurs ouvrages scientifiques<sup>80</sup>." dit l'abbé Tresvaux dans "Eglises de Bretagne" Il avait pour un de ses oncles le pieux Claude Fyot, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon. Il fut lui-même un modèle de piété, et remplit avec édification, pendant longtemps, la place de supérieur du séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. On a de lui plusieurs Ouvrages scientifiques.

<sup>77</sup> Gallia Christiana, XIV, 1078.

<sup>78</sup> Arch. Dép. 35, 1 G 48.

<sup>79</sup> Gallia Christiana, XIV, 1070.

<sup>80</sup> Tresvaux, op. cité, p. 480.

Il conserva le Tronchet jusqu'en 1753, époque à laquelle il donna sa démission, et mourut peu après. Armes : "d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même"

Jean Hyacinthe COLIN DE LÀ BIOCHAIS, fils de François Collin, seigneur de la Biochaye, président du Parlement de Bretagne et de Jeanne-Louise Charpentier, était chanoine, archidiacre et vicaire général de Dol, lorsqu'il fut nommé par le roi abbé commendataire du Tronchet au mois d'août 1753. Il prit possession le 19 septembre suivant et devint ensuite successivement chantre et vicaire général de Dol, chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Porhoët. Il résigna Le Tronchet en 1776 pour devenir abbé de Bonrepos<sup>81</sup>. Armes : d'azur à trois merlettes d'or. Il se réfugia en 1791 à Jersey et y mourut à Saint-Héliier le 18 septembre 1796, après avoir reçu les derniers sacrements de la main de son confrère Gilles Déric.

Jean-Jacques PROVOST DE LA BOISSIERE DE BOISBILLY, chanoine de la cathédrale de Quimper, et ensuite vicaire général de Rennes, fut pourvu de l'abbaye dont il prit possession le 15 juin 1776 et la conserva jusqu'en 1786. Il mourut à Quimper, âgé de cinquante ans en 1786. Armes : d'argent à trois bandes fuselées de gueules.

Alexandre-Bernardin JOURDAIN DE Saint-SAUVEUR, vicaire général du diocèse de Vannes, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, devint en 1786 abbé du Tronchet et en prit possession le 17 juillet, ne posséda que quatre ans ce bénéfice, en ayant été dépouillé par la révolution. La famille Jourdain, originaire des environs de Valognes, porte : d'azur, à la massue posée en bande d'or chargée d'une aigle du champ.

---

<sup>81</sup> Abbaye fondée en 1184 par le vicomte Alain III de Rohan, avec des moines de Savigny en présence de l'Abbé de Clairvaux.

## Les abbayes doloises

### **Religieux connus, tableau récapitulatif.**

**Abbé réguliers** (25 abbés réguliers et 20 abbés commendataires)

Patronymes, Titre	Période	Naissance	Lieu °	Décès	Lieu †
-, Gautier Ier	1130				
-, Raoul	1135-1169				
-, Barthélémy	1181				
-, Guillaume	~1190				
-, Gautier II	1207-1227				
-, Jean Ier	1232-~1246				
-, Nicolas	xxxx-1258				
-, Martin	1259-1272			14.05.xxxx	
Mahé Pierre	1273-1281			26.08.xxxx	
-, Thomas	1281-1297				
-, Josse	1301-1309			00.00.1309	
-, Mathieu	1310-1341				
Pépin Guillaume	~1343-1354			00.12.1354	
Hutier Guillaume	1355-1367				
Galiot Guillaume	1368-1374			00.00.1374	
Belin Pierre	1374-1378				
Pépin Robert	1378				
Le Roux Guillaume	1400			00.03.1400	
Tournevache Raoul	1400-1402				
-, Jean II	~1420			00.00.1420	
Baulon (de) Thibaud	1420-1422				
Costard Alain	1422-1436				
Ragueneil Gilles	1436-1473			00.00.1473	
-, Alain	1473-1478			00.00.1478	
Beauchesne (de) François	1478-1484				
Chastellier (du) Guillaume ou Jean	1485-1496				
Malezier Hugues (de)	1496-1499				
-, Rafaël	1499-1508				
Huart Guillaume	1510				
Poix (de) Jehan	1511				
Margat (du) Noël,	1516		Caulnes		

### Abbés commendataires

Patronymes, Titre	Période	Naissance	Lieu °	Décès	Lieu †
Vendel (de) Tristan	1508-1533			00.00.1533	
Laval (de) François	1534-1554			02.07.1556	Dol
Bourbon (de) Charles	1554-1558	1523		09.05.1590	
Espinay (D') Louis	1558-1560				
Masse René (ou de La Masse)	1567-1584				
Espinay (D') Charles	1586-1594			12.09.1594	Dol
Le Bouteiller Pierre	1593-1596				
Le Prévost François	1597-1603				Le Tronchet
Le Prévost Jean	1603-1608			00.00.1608	Rennes
Le Bret Gilles	1607				
Montmorency (de) François	1608-1640	00.00.1584			
Navarin Constant	1642				
Rosmadec (de) Charles	1640-1647			00.08.1672	Eaux-Bonnes
Cohon Anthyme Denis	1649-1670			07.11.1670	Nîmes

## Les abbayes doloises

Patronymes, Titre	Période	Naissance	Lieu °	Décès	Lieu +
Berryer Louis	1671-1679	ca 1655			
Goth de Rouillac (de) Claude	1680-1701				
Gournay (de) Claude (Jules)	1701-1712			00.00.1712	
Metz (de) Guillaume	xxxx-1710				
Fyot de Vaugimois Claude	1712-1753	00.00.1689	Dijon	00.00.1753	
Brunel Jacques	1730				
Kermarec (de) Yves François,	171x-1740				
Babin Jean Charles	1740-1782				
Collin de la Biochaye Jean Hyacinthe	1753-1776	04.05.1725	Guérande	18.09.1796	Saint-Héliier
Boisbilly N. (de)	1776-1786				
Provost de La Boissière Jean	1776-1786	00.00.1736		00.00.1786	Quimper
Gouellic	1786-1789				
Durand Jean Louis	1782-1790				
Jourdain de Saint-Sauveur Alexandre Bernardin	1786-révolution				

### Religieux de la société de Bretagne 1607-1628

#### Prieurs claustraux

Patronymes, Titre	Période	Naissance	Lieu °	Décès	Lieu +
Pierre Meneust, prieur claustral	1608-1614		Gennes - 35		Marmoutiers
François Stample, prieur claustral	1615-				
Pierre Meneust, prieur claustral	1616-1617				
Jean Guyen, prieur claustral	1618-1620				
François Gohier, prieur claustral	1621-				
Laurent Gohier, prieur claustral	1622-1623				
Julien Pasquier, prieur claustral	1624-1625				
Taillandeu Joseph, prieur claustral	1626				

En 1624, cinq religieux de chœur et un convers, l'un des religieux est logicien, deux autres, seconds, et les deux autres, troisièmes.

Patronymes, Titre	Période	Naissance	Lieu °	Décès	Lieu +
Taillandeu Joseph, prieur claustral	1626				
R.P. Aubin, vicaire, confesseur des séculiers					
F. Guillaume					
F. Hugues, confesseur des séculiers					
F. Placide					
F. Martin					
F. Julien Aubert					
F. Ollivier, frère convers					
F. Alexis frère convers					

## Chartes et aveux concernant le Tronchet<sup>82</sup>

### *Charte latine de fondation*

CHARTRE LATINE, RATIFIANT EN 1229 LA FONDATION RÉCENTE DE L'ABBAYE N.-D. DU TRONCHET

Universis proesentes litteras inspecturis, Jodorus de Dolo, miles, salutem in Domino.

Noveritis universi, quod ego, pro salute animae meae, omnes eleemosynas et dominationes, quas Alanus, filius Jordani, Senescallus Dolensis, fundator Abbatiae Beatæ Mariae de Truncheto et antecessores mei et omnes alii fideles fecerunt dictae abbatiae et fratribus ibidem Deo servientibus ac servituris, ratas habeo et confirmo, volens et concedens quod easdem habeant et possideant in perpétuum libéras, pacificas et quietas, nichil michi juris proprietatis, possessionis et redevancae hoeredibus mets retinensin eisdem, in quorum testimonium præsentis litteras dedi eisdem, sigillo meo sigillatas.

Datum, anno Domini 1229, mense Aprili.

Extrait des titres de l'abbaye du Tronchet, conservés à Paris, à la Bibliothèque nationale, F 22325 p. 621, cette charte montre que jadis nihil et mihi se prononçaient niki et miki, comme cela se fait encore aujourd'hui à Rome.

### *Vente de biens à Pleudihen*

VENTE DE BIENS À PLEUDIHEN, CONSENTIE PAR AGNÈS DE COETQUEN, EN FAVEUR DE L'ABBAYE DU TRONCHET, EN 1246.

Tos ceuz qui verront et orront ces lettres, Robert Hervé, Seneschal Monsir Henri de Avaignor en la terre de Dinan en icel temps, salu en nostre seignor.

Sachez que Agnez, la fille de Guillaume de Quoiquem, o le assentement et o la volonté de Gefrey Le Blanc, son seignor, a vendu par devant nos, comme par devant cort, à l'abbaye du Tronchet, toi quand ele avait et poiet avoir en droiture et en saisine, en la paroisse de Pludihen, au feu que l'en appelle le feu de Calpec, a avoir a Pabeie et à tenir toz jors, mes en pez, comme sa dresture sauve la dresture monseignor et à ses hers, et cele vente furent les bans fez et les ventes paieez et en furent fait quant que deit estre fet de ventes et usages et as coutumes de Bretagne.

Donné en l'an de nostre seignor 1246.

### *Aveu pour Pleudihen*

AVEU POUR PLEUDIHEN DU PRIEUR DE L'OSTELERYE<sup>83</sup>, DOM FRANÇOIS QUÉNET, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, RENDU LE 27 MAI 1687<sup>84</sup>

Aveu de vieilles mesures et murailles de l'antien logement et mettairye du Prieur.

Item un jardin et petit verger contenant deux tiers de journal de terre.

Item un clos et pièce de terre « le champ du Priou », trois journaux de terre.

Item un autre clos, « le Clos Martin », trois journaux.

Item le clos au Priou, quatre seillons.

Item un dixmereau en Pleudihen et S. Hélien à la dixième gerbe.

<sup>82</sup> Brebel, Pleudihen, op. cité, pp.345-348.

<sup>83</sup> Ce prieuré de l'Ostelerye était jadis bien placé pour exercer l'hospitalité envers les voyageurs pauvres, puisqu'il bordait presque la voie romaine de Corseul à Bagger-Pican, passant par.Taden (Père des chemins) et appelée « la vieille route de Dinan », dans une enquête de 1181 sur les biens de l'église de Dol, d'après les Preuvs de Dom Morice, I, col. 682.

<sup>84</sup> Archives de la Loire-Inférieure, B. 840.

## Les abbayes doloises

Autre dixmereau appelé Peslan.  
Autre dixmereau de la Furetais.  
Autre dixmereau du fief Gingast.  
Autre dixmereau à la Bégaudière.  
Les Pasturettes ont été aliénées.

Une juridiction, moyenne et basse justice, avec création d'officiers, savoir : sénéchal, procureur-fiscal, greffier, sergents, notaires, droits de sceaux et inventaires et tous autres droits appartenant à cette justice, de laquelle dépend le baillage et le fief de l'Ostellerye, s'estendant au village du même nom et de la Bégaudière, auquel sont hommes vassaux : escuier François de Saint-Meleu, François Deviaux, Guion, Gicquel, Jean Lecourt, Marguerite Belhôte, Laurent Rouxel... pour raison de quoy doivent aud(it) prieuré par froment trois boixeaux, mesure de Chasteauneuf, au terme de Noël ; par deniers, 66 sols, 6 deniers, au terme de Saint-Gilles, et par corvée au terme de Noël, quatre corvées, deux tiers de corvée, avec droit de sergentise sur lesd. vassaux, pour la cueillette du baillage.

Et à cause dud. prieuré, le sieur prieur paye décime au Roy, son souverain seigneur, est obligé de dire ou faire dire une messe en basse voix, par chaque sepmaine, à l'autel Saint-Nicolas, dans l'église de Pleudihen.

De plus seize boixeaux de seigle au chapitre de Dol.

Fait à Nantes le 27 mai 1687. Sur parchemin.

## Sources

### **Bibliographie**

ALLENOU Jean, **Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol**. Enquête par Tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre. Texte latin publié avec bibliographie, traduction et notes par J. Allenou. . Introduction par F. Duine. Paris, Champion, 1917, in 8°, 102 pp., 4 cartes et gravures.

BREBEL E. (abbé). **Essai historique sur Pleudihen**, Rennes, Simon, 1916. Abbaye du Tronchet, pp. 292-305.

DECENEUX Marc, **Le Tronchet. L'abbaye et l'abbatiale**. Combours, Atimco, 1987, 32 p, ill.

DUINE François, **La métropole de Bretagne. Chronique de Dol**, composée au XI<sup>e</sup> siècle, et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution. Paris, 1916, in-8°, 220 pp.

GAUTIER Toussaint, **Monographie de l'abbaye du Tronchet**, annuaire dinannais, 1854.

GUILLOTIN DE CORSON Amédée, **Pouillé historique de l'archevêché de Rennes**. René Haton et Fougeray, Rennes et Paris, 1880-1886, 6 vol. gd in-8°. les trois derniers volumes sont remplis par des notices consacrées à toutes les anciennes paroisses, qui se trouvent actuellement situées en Ille-et-Vilaine. Tome I, pp. 219-252.

LECRUBIER Jean, **Petite histoire du Tronchet**, sd.

MALO Eric, **Le Tronchet, son abbaye, son rayonnement, ses habitants**, Atimco Combours, Paramé, 1987, 385 p.

Dom LOBINEAU Guy Alexis, **Histoire de Bretagne et vies des saints de Bretagne**. Paris, 1707.

Dom MORICE (H.), **Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne**, tirés des archives de cette province, des celles de France & d'Angleterre, des Recueils de plusieurs sçavants Antiquaires, & mis en ordre, par Dom Hyacinthe Morice, Prêtre, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur (tomes I-II, planches), à Paris, De l'Imprimerie de Charles Osmont, rue S. Jacques, à l'Olivier, « avec privilège du Roi », 1742 (tome I) et 1744 (tome II) .

Dom TAILLANDIER, **Histoire de Bretagne**.

KERHERVE Jean, ROUDAUT François, TANGUY Jean, **La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy**, C.R.B.C. n° 2, Faculté Lettres et sciences Sociales, Université de Brest, 1978.

ROBIDOU Bertrand, **Histoire et Panorama d'un Beau Pays**, ou Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dol et environs, Dinan, Bazouges, 1853, 356 + 451 pp., illustré de 10 lithographies formant un album in-4 par M. Doutréleau

ROCHER (abbé), recteur du Tronchet, **Le Tronchet**, brochure guide de l'abbaye éditée en 1971.

TRESVAUX François-Marie, **L'Église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours ou Histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales**. Paris, 1839, in-16.

### **Archives**

AD 35, 5 h 31, Bénédictins du Tronchet, une seule liasse.

BN, Histoire manuscrite par Dom Germain Monastère Notre-Dame du Tronchet, Fonds des Blancs-Manteaux, F. 22 325.